

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 9/12/2020	Dossier complet le : 9/12/2020	N° d'enregistrement : 2020-10426

1. Intitulé du projet

Extension de la zone d'activités « LAMARRAQUE » sur le territoire de la commune de GABARRET (40)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté. 6. Infrastructures routières : a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est comprise entre 10000 et 40000m ² Longueur de voirie créée

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension de la zone d'activités « LAMARRAQUE » sur le territoire de la commune de Gabarret sur une emprise foncière de 37 714 m².

Réalisation d'aménagements :

- voiries / parking
- espaces verts
- création de lots

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à étendre la zone d'activités de Lamarraque à Gabarret, sur des terrains destinés aux activités économiques sous la forme d'opérations organisées (Zonage 1AUY). Cette zone permettra la création de lots qui seront vendus à des entreprises lorsqu'ils seront viabilisés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Réalisation de la zone d'activités:

- aménagement des réseaux sur l'ensemble du site pour viabilisation des parcelles,
- aménagement de la voirie, trottoirs et fossés,
- création de bassins de rétention.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet va entraîner une imperméabilisation des sols. Des dispositifs adaptés seront mis en place pour limiter cet effet et privilégier l'écoulement naturel des eaux de pluie en suivant le bassin versant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de permis d'aménager

Dossier loi sur l'eau rubrique 2.1.5.0 projet soumis à déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- assiette foncière globale =	37 714 m ²
- emprise voirie =	3 100 m ²
- emprise trottoir =	750 m ²
- emprise bassins de rétention =	1 664 m ²
- surface totale des lots =	33 300 m ²
- surface bâtie maximale prévisionnelle (PLU) =	16 350 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lamarraque 40310 Gabarret
Section C, parcelles 205, 206, 207,
209, 211 et 2159.

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 0 0' 3 9" E Lat. 4 3° 5 8' 3 7" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II - La Gélise et milieux connexes (73010668)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux n°ZRE4002 (Arrêté n° 2011-1903 du 13/04/2012-abroge l'arrêté du 21 novembre 2003).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone spéciale de conservation : La Gélise (FR7200741) située à 140 m du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site accueille trois espèces à enjeux, il s'agit du Grand-Capricorne, de la Cisticole des joncs et du Tarier pâtre. Les enjeux concernant ces espèces sont considérés comme "moyens". Les vieux chênes accueillant le Grand-Capricorne se situe en bordure sud et ouest du périmètre du projet. Les habitats des deux oiseaux correspondent aux prairies pourvus de fourrés de type roncier ou ajonc. Ils se localisent sur la majorité des bordures de la parcelle ainsi qu'une petite zone à l'ouest proche de la ZA actuelle.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Malgré la proximité avec ce site Natura 2000, il ne semble pas que les terrains du projet puissent être utilisés par les espèces remarquables de ce site. En effet, ces espèces sont majoritairement rattachées aux milieux humides et les milieux du projet ne sont pas de cette nature. Cependant, le Grand-Capricorne est inscrit au formulaire standard de données du site Natura 2000. Cette espèce est présente sur le site, de ce fait il peut y avoir un impact concernant cette dernière.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'incidence notable. La proximité avec des habitats typiquement indicateurs d'une hygrophilie des sols et la proximité du site Natura 2000 de la Gélise, met en avant la nécessité de limiter le développement urbain sur la partie sud-est du terrain, autour du complexe « mare – boisement humide – réseau hydrologique de la Gélise ». Vis-à-vis des espèces relevées, des dispositions seront à prévoir, dans la conduite des travaux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface du projet est aujourd'hui une zone agricole (environ 3.4 hectares).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation de véhicule au sein de la zone d'activité en période d'exploitation. Circulation très limitée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Limité à la durée des travaux

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Limité à la durée des travaux
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Collecte des eaux pluviales et gestion par des ouvrages hydrauliques (bassin de rétention et rejet à débit régulé)
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux usées et déchets ménagers.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, car les surfaces du projet vont passer d'une vocation agricole à une zone d'activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures en faveur du milieu naturel seront mises en place en phase travaux et d'exploitation afin de limiter les impacts sur les espèces à enjeux et le patrimoine naturel local :

Mesures d'évitement:

ME1 : Évitement des arbres abritant le Grand capricorne / ME2 : Évitement d'une partie de l'habitat de la Cisticole des joncs et du Tarier pâtre

Mesures de réduction :

MR1 : Réduction du risque de la destruction accidentelle d'habitat d'espèces protégés par la mise en défens / MR2 : Réduction du risque de destruction d'individu (faune) et de perturbation du cycle biologique / MR3 : Réduction des risques de pollution / MR4 : Interdiction des engrais et des pesticides pour l'entretien des espaces verts du site / MR5 : Absence d'éclairage

Mesures d'accompagnement:

MA1 : Accompagnement écologique du chantier / MA2 : Suivi écologique en phase d'exploitation

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le dossier ne nécessite pas d'étude d'impact car tel qu'il a été réalisé aujourd'hui (schéma d'assainissement des eaux pluviales et diagnostic environnemental), tous les aspects impactants du projet ont été étudiés et pris en compte lors de ces études.

Les mesures d'évitement des impacts dus à l'imperméabilisation des milieux et de la dégradation de

la qualité de l'eau sont prévues : bassins de rétentions dimensionnés selon la surface imperméabilisée par la voirie + les trottoirs. Des préconisations pour préserver les milieux naturels ont également été formulées : éviter l'urbanisation de la zone au sud-est du site, proche d'une zone humide, éviter les travaux pendant les travaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic écologique du site.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à PONT-DE-MARSAN

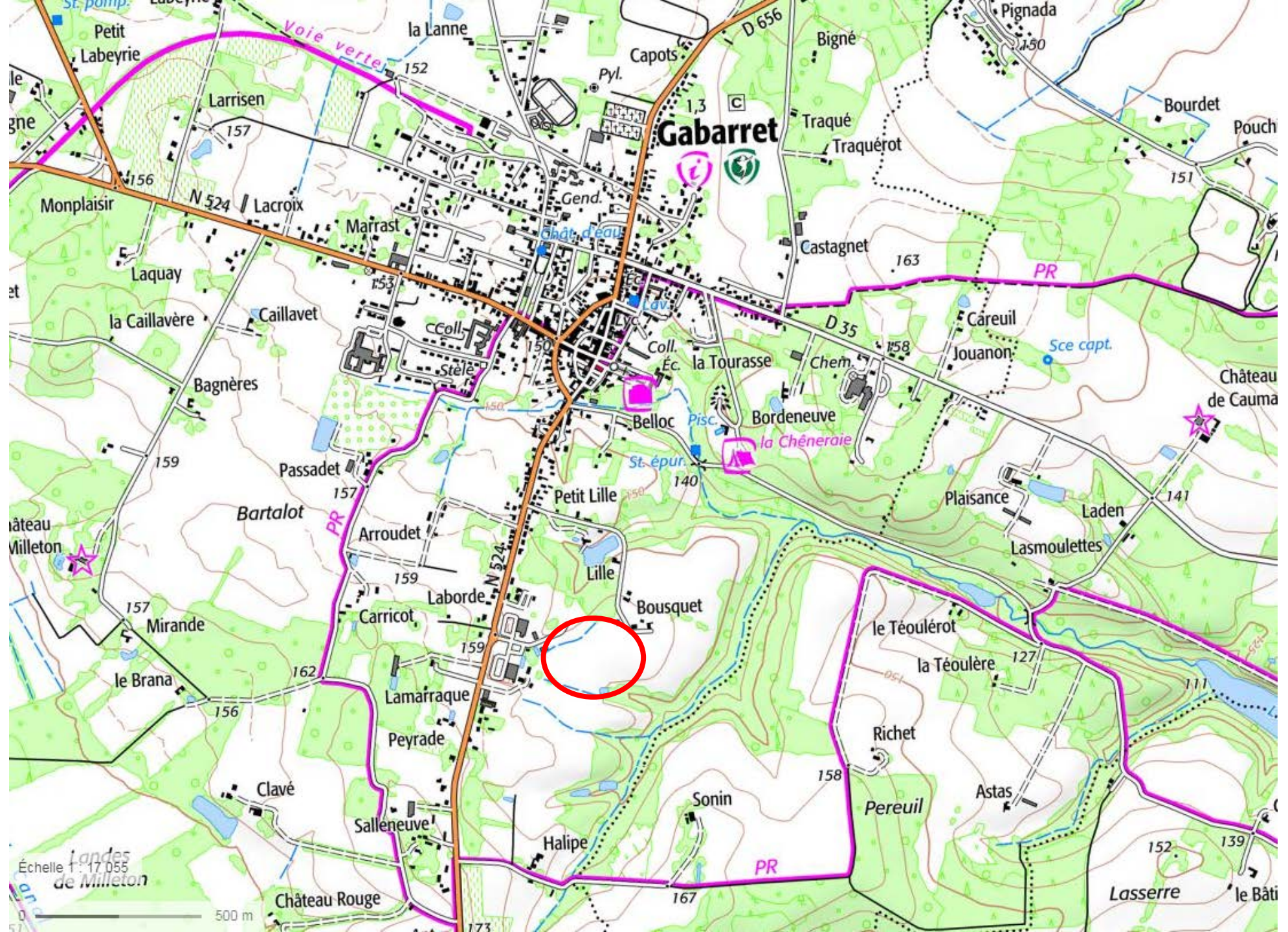
le, 04-12-2020

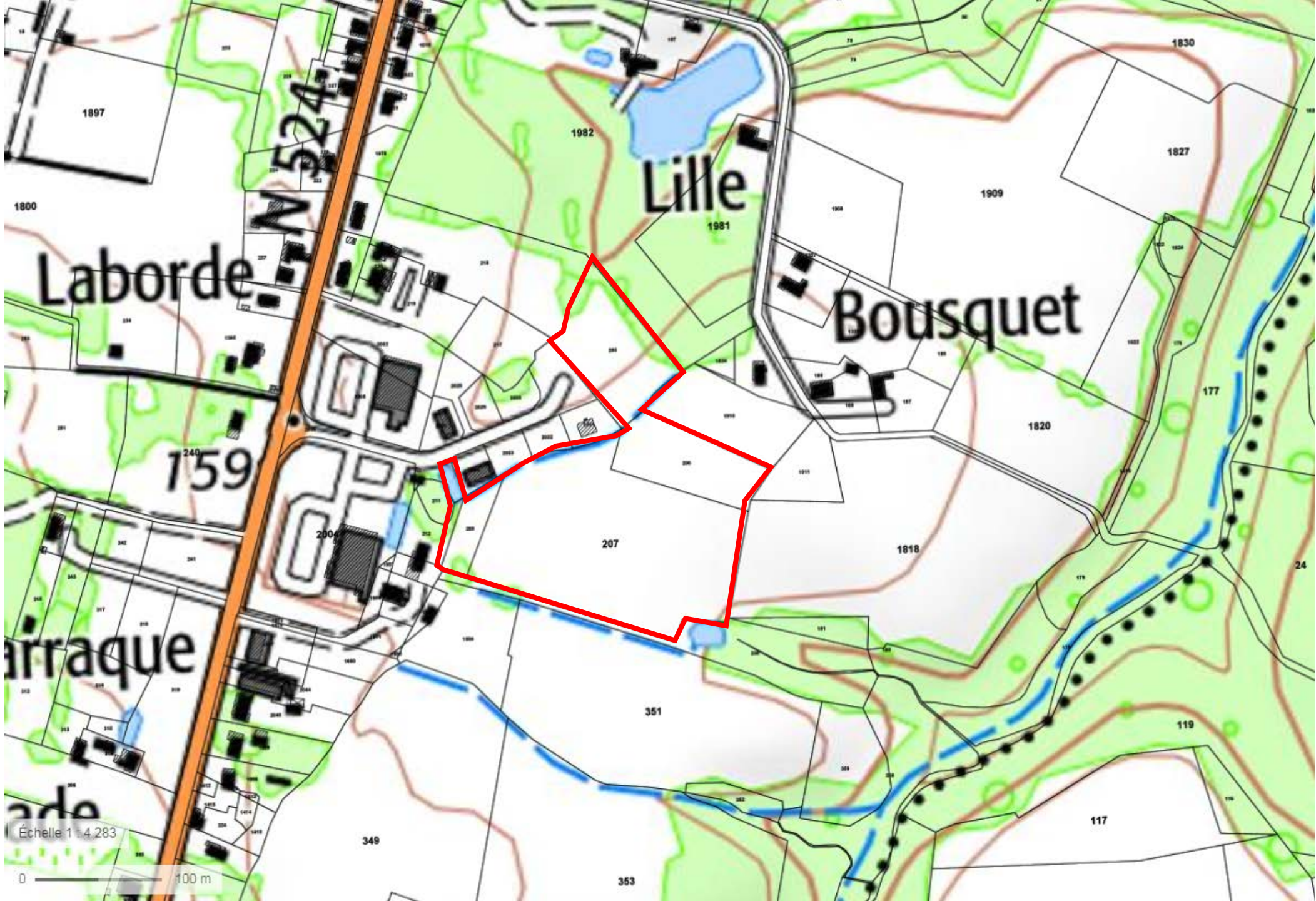
Le Président du Syndicat Mixte

Signature



Dominique COUTIERE





Laborde

Lille

Bousquet

N 524

159

200

207

1818

351

119

117

349

353

Échelle 1 : 4 283

0 100 m



Échelle 1 : 4 283

0 100 m



Photographie 1



Photographie 2



Photographie 3



Photographie 4

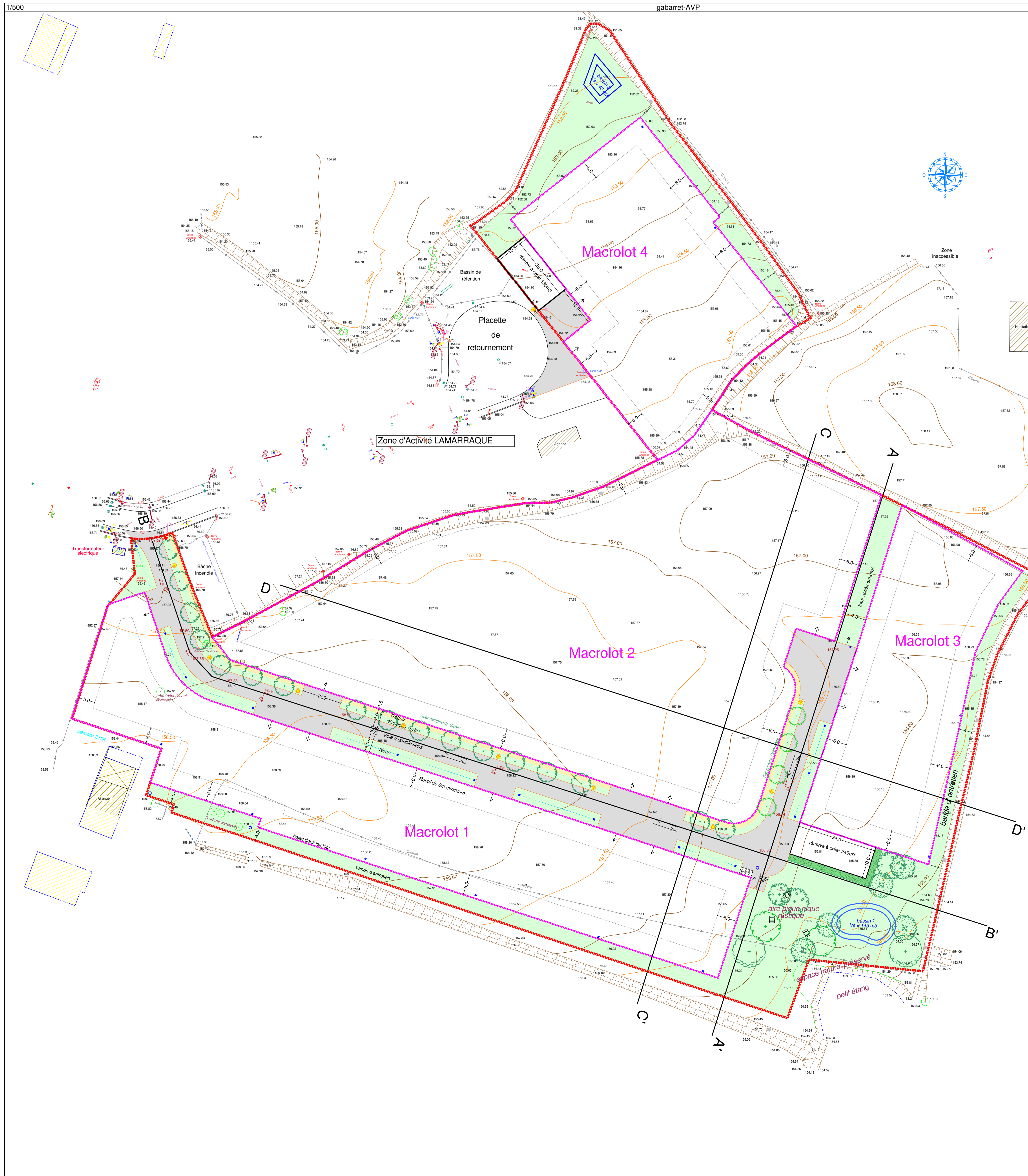





1

2

3

4



maître d'ouvrage
SMA des Landes d'Armagnac
SATEL (mandataire)

Extension de la ZA
de LAMARRAQUE
à Gabarret

CAUROS
Résidence Saint Roch
41 Allées Brouchet
40000 Mont de Marsan Tél : 09 70 24 84 37 Fax :

Permis d'aménager

ECHELLE :	DATE :	ETABLI PAR :
1/500	29/05/2020	Karine Brana
Indice	Date	Objet
PA4		Plan de composition

Légende

- 4 Macro lots
- voirie enrobé
- trottoir grave
- bordure CR arasée grille EP
- grille EP
- noue
- gazon
- haie champêtre

Arbres :

- Acer campestre* 'Elsrijk'
- Tilia cordata* 'Greenspire'
- Alnus glutinosa*
- Fagus sylvatica*
- Fraxinus excelsior*
- Quercus robur*

1. MILIEU NATUREL

1.1. Méthodologie de l'étude

L'étude du milieu naturel a pour objectif de fournir les éléments nécessaires et suffisants pour cerner les enjeux écologiques du site d'étude et de ses abords dans un rayon donné. Elle s'est effectuée en 2 temps :

- La recherche bibliographique : Il s'agit d'une synthèse des informations disponibles sous différents formats (papier, informatique, ...) et permettant de mettre en lumière les caractéristiques écologiques du secteur défini autour du périmètre d'étude (5 km de rayon). En sont ensuite extraits les enjeux éventuels pouvant interférer sur la zone en projet. A ce titre, les zonages relatifs au dispositif communautaire Natura 2000 sont particulièrement ciblés.
- Les prospections de terrain : Il s'agit de définir les principales unités écologiques, initiant l'identification des différents habitats naturels et semi-naturels présents sur la zone étudiée et ses environs proches ; un second temps consiste à déterminer et circonscrire les habitats naturels éventuellement patrimoniaux (inscrits en Annexes de la Directive européenne «Habitats-Faune-Flore»), rechercher et localiser les éventuelles espèces patrimoniales et / ou protégées, et habitats d'espèces patrimoniales sur cette même zone. Le caractère hygrophile du périmètre est également étudié, au regard de la réglementation sur la définition et délimitation des zones humides.

a/ Visite de cadrage et sessions d'intervention

Une visite de terrain a été réalisée par l'écologue en charge du dossier, afin de définir les principales unités écologiques des différentes zones et d'identifier les secteurs pouvant, *a priori*, présenter un intérêt écologique potentiellement important. Ce paramètre a été avancé après le croisement des résultats sommaires de l'étude bibliographique et des journées de terrain.

Ainsi, le tableau suivant expose les conditions d'observation ainsi que les objectifs définis dans le cadre de cette étude préliminaire.

Tableau 1 : Conditions et objectifs de l'étude de terrain, Gabarret, 40

Session	Période	Objectifs	Conditions d'observation
1	18-09-2016	- Définition des périmètres écologiques - Caractérisation sommaire des habitats naturels - Recherche de zones humides et délimitation - Relevé floristique sommaire - Relevé faunistique diurne sommaire	Températures douces pour la saison (+ 20° C) Temps nuageux, averses, pas de vent
2	10-04-2020	- Caractérisation des habitats naturels - Relevé floristique - Relevé faunistique	Temps ensoleillé 15°C Pas de vent

b/ Protocole pour le volet botanique et habitats

Les prospections de terrain de 2016 relatives au volet floristique et à la détermination des habitats ont eu lieu en dehors des périodes les plus favorables, en fin d'été, après une saison particulièrement sèche et un hiver et



printemps très pluvieux. Par conséquent, on a pu observer certains décalages sur les phénologies habituelles. L'objectif étant d'évaluer les enjeux écologiques présents sur le périmètre d'étude, nous avons suivi la méthode des transects. Cette dernière a l'avantage de permettre la réalisation d'un diagnostic écologique précis d'une zone d'étude non homogène, mais elle ne garantit pas un relevé exhaustif des essences végétales présentes sur le site d'étude (ce paramètre est d'autant plus vrai que la saison de floraison était passée). Les inventaires de 2020 ont permis de préciser ces relevés.

Les différents habitats naturels et semi-naturels présents sur la zone d'étude ont été relevés sur les critères phytosociologiques, puis caractérisés selon la nomenclature EUNIS.

Le relevé botanique a visé l'identification des principales essences végétales. Les espèces hygrophiles, au sens de la réglementation (liste des espèces indicatrices de zones humides inscrites à l'Arrêté interministériel du 24 Juin 2008 et modifié par l'Arrêté interministériel du 1er Octobre 2009), ainsi que les habitats répondant aux critères humides en vigueur ont également été identifiés et détaillés dans leurs taux de recouvrement, à l'échelle de l'aire investiguée. Selon leur représentativité sur site, ces derniers ont été délimités au GPS GARMIN avant de faire l'objet d'une table cartographique sous SIG.

c/ Protocole pour l'étude pédologique dans le cadre de la définition et délimitation de zones humides.

L'étude de la végétation et de la pédologie locales vise à statuer sur la présence ou non du caractère hygrophile de la parcelle et la délimitation relative de sols hygromorphes dans l'emprise du projet.

Définition des sols hygromorphes :

Les sols et la végétation se développent de manière spécifique dans les zones humides et persistent au-delà des périodes d'engorgement des terrains, et dans une certaine mesure, de leur aménagement. Ils constituent ainsi les critères fiables du diagnostic. C'est pourquoi ils sont retenus pour délimiter des zones humides dans le cadre de l'article R.211-108 du Code de l'Environnement et l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 explicités ci-dessous, ainsi que pour la mise en œuvre de la rubrique 3.3.1.0.1 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement. Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un ou plusieurs des critères suivants :

A. Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques décrits dans le tableau suivant.

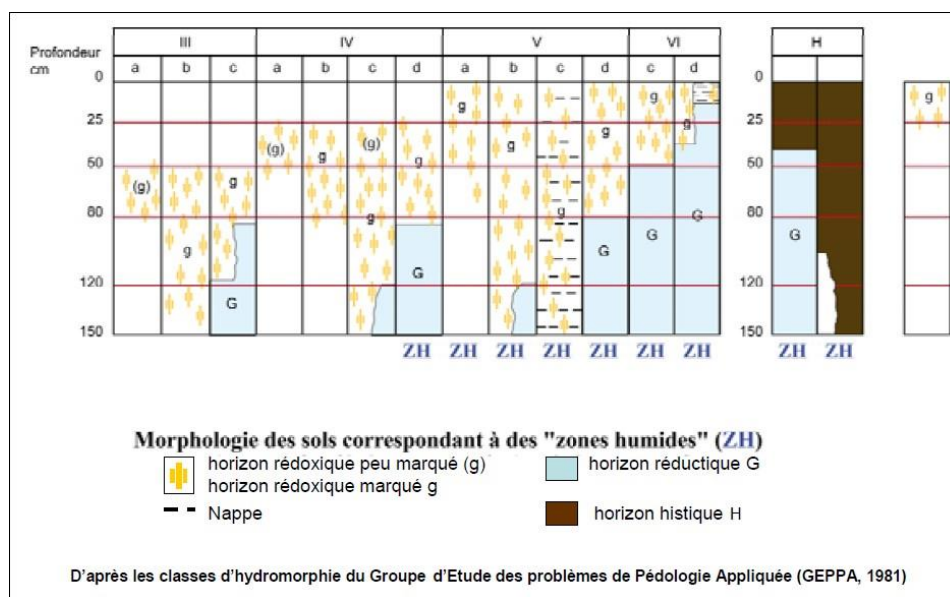


Figure 1 : Classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981).

D'après le tableau présenté précédemment, les sols de zones humides correspondent :

- à tous les réductisols qui connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol : classes VI (c et d) du tableau ;
- aux sols caractérisés par des traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur : classes V (a, b, c, d) du tableau ;
- aux sols caractérisés par des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur : classe IVd du tableau.

Les sondages sont réalisés à l'aide d'une tarière à main et à une profondeur d'au moins 50 cm et jusqu'à 100 cm, lorsque le substrat le permet.

B. Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces dites hygrophiles et présentes dans « la liste des espèces indicatrices de zones humides inscrites à l'Arrêté interministériel du 24 Juin 2008 » (Table A de l'annexe II de l'arrêté) et modifié par l'Arrêté interministériel du 1^{er} Octobre 2009 ;
- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées «habitats» caractéristiques de zones humides (Table B de l'annexe II de l'Arrêté).

Investigations :

6 sondages pédologiques ont été réalisés le 18 septembre 2016 par le personnel d'ECR Environnement. Dans le cadre des sondages de reconnaissance, une description des coupes pédologiques a été effectuée systématiquement afin d'identifier les éventuels indices caractéristiques de zones humides.

Il faut que l'un des deux critères soit validé pour affirmer la présence d'une zone humide.

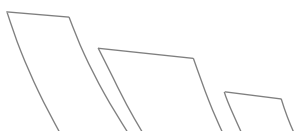
L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

La présence/absence de végétation hygrophile a guidé l'implantation des sondages. Selon les terrains investigués, les profondeurs de refus présentent des variations notables.

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (débris végétaux à décomposition lente) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques (coloration verdâtre/bleuâtre) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques (tâches rouilles) débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.



L'observation des traits d'hygromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

La présence/absence de végétation hygrophile a guidé l'implantation des sondages. Selon les terrains investigués, les profondeurs de refus présentent des variations notables.

c/ Protocoles pour le volet faune

***NB** : Aucune capture ni aucun marquage d'individus n'a été effectué. Les clichés photographiques ont suffi pour l'identification des espèces principales dans le cadre de cette étude.*

Les Oiseaux

La période de prospection ayant eu lieu début septembre et début Avril, ont pu être observées :

- les espèces nicheuses ;
- les espèces sédentaires (non nicheuses) ;
- les espèces migratrices tardives, sans caractère reproducteur.

Des points d'écoute intégrant les protocoles IPA/STOC-EPS (points d'écoutes fixes de 20 minutes sur un transect défini) ont été menés, dans chacun des milieux identifiés. En complément de cette méthode, l'identification visuelle et le parcours de l'intégralité de la zone d'étude, ont permis de garantir une couverture précise des espèces en présence et de leur utilisation des milieux traversés (alimentation, transit, halte migratoire,...).

L'objectif du relevé réside en la mise en avant d'éventuelles espèces protégées par l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » 2009/147/CE et présentant, de surcroît un statut de conservation jugé défavorable (autre que LC : préoccupation mineure, UICN).

Les Mammifères

***NB** : Les chiroptères et la microfaune n'ont pas été inclus dans le cadre de cette étude.*

Les inventaires sur les mammifères ont été axés sur la recherche d'indices de présence d'espèces pouvant utilisées la zone d'étude comme corridor de déplacement, ainsi qu'aux autres espèces à valeur patrimoniale ou inféodées aux milieux traversés.

Les espèces ont été recherchées sur les secteurs favorables, notamment par leurs indices de présence, privilégiés pour l'identification des espèces les plus discrètes ou présentant un comportement plutôt nocturne. La proximité avec le site Natura 2000 « La Gélise », à environ 140 m au sud-est de la zone a concentré nos efforts de recherche sur les espèces déterminantes.

Les Reptiles

La recherche des reptiles a été réalisée à vue en prospectant les milieux de broussailles, les lisières, les éventuelles pierres et vieux murs, qui constituent des habitats favorables à leur thermorégulation. Ces investigations ont été complétées par la recherche d'indices de présences (restes de mue notamment).

La proximité avec le site Natura 2000 « La Gélise », à environ 140 m au sud-est de la zone a concentré nos efforts de recherche sur les espèces déterminantes.

Les Amphibiens

Les prospections relatives aux amphibiens se sont déroulées sur les secteurs favorables à la reproduction de ces espèces, à savoir les points d'eau permanents et saisonniers (fossés, linéaires) :

- Les prospections diurnes ont été menées par:
 - Une recherche des sites favorables, afin de repérer les secteurs constituant des sites de pontes potentiels, mais aussi pour déterminer les principales espèces en activité la journée ;



- Une fouille au troubleau des substrats aquatiques meubles ou à litière suffisante pour détecter d'éventuels anoues et urodèles dissimulés et la caractérisation de leur évolution sur le site (reproduction, déplacement, places de chant, estimation des effectifs) ;
- Une recherche de refuges par retournement et prospection de tout élément pouvant abriter des individus.

La proximité avec le site Natura 2000 « La Gélise », à environ 140 m au sud-est de la zone et des autres périmètres écologiques ont concentré nos efforts de recherche sur les espèces déterminantes.

L'Entomofaune

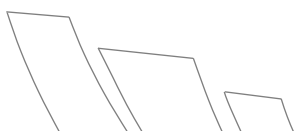
Les insectes au stade imago ont été recherchés en privilégiant les odonates, les rhopalocères et les coléoptères patrimoniaux en milieu forestier et lisière pour ces derniers (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne).

Les recherches d'odonates se sont concentrées sur les milieux ombragés à humides, à proximité de fossés et autres secteurs potentiellement favorables.

Les rhopalocères ont, quant à eux, fait l'objet de prospections axées sur les lisières forestières ainsi que sur les milieux prairiaux. L'identification a principalement été réalisée sur clichés photographiques et à vue.

Les coléoptères patrimoniaux ont été recherchés d'après les indices de présence laissés sur les bois sénescents (dont les larves éventuelles), mais également par la recherche d'individu au stade adulte en période thermique douce, ou bien par la recherche de cadavres en secteurs favorables (lisières forestières, sites propices aux chiroptères,...).

La proximité avec le site Natura 2000 « La Gélise », à environ 140 m au sud-est de la zone et des autres périmètres écologiques ont concentré nos efforts de recherche sur les espèces déterminantes.



1.2. Zonages écologiques et réglementaires des patrimoines naturels locaux

Une étude du patrimoine naturel local est réalisée dans un rayon de 5 kilomètres par rapport à l'aire d'étude afin de mettre en évidence des zones remarquables comme les « Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) », les sites Natura 2000 ou encore les Espaces Naturels Sensibles (ENS). Des degrés de connexion seront évalués entre ces zones et le site du projet.

Les ZNIEFFs

Les zones d'inventaires (ZNIEFF) n'introduisent pas de régime de protection réglementaire particulier : il s'agit là des territoires dont l'intérêt écologique est reconnu. Il s'agit de sites dont la localisation et la justification sont officiellement portées à la connaissance du public, afin qu'il en soit tenu compte dans tout projet pouvant porter atteinte aux milieux et aux espèces qu'ils abritent.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

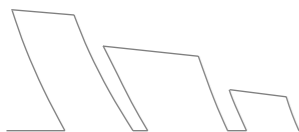
- **Les ZNIEFF de type 1**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- **Les ZNIEFF de type 2**, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les ZNIEFF de type 2 peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type 1.

Ici, on note la présence dans un rayon de 5 km autour du projet, **1 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2**.

Tableau 2 : Synthèse des ZNIEFFs dans un rayon de 5 km

Nom du site et identifiant	Intérêt écologique	Distance au projet	Lien avec le site du projet
ZNIEFF DE TYPE 1			
Bois du château du Marais (730010662)	<p>Le site joue un rôle de réservoir d'espèces et de milieux rares, à la fois du fait de sa forte humidité naturelle et parce que certaines de ses parties ont été conservées dans un cadre de gestion durable. La conservation des vieux arbres et de la diversité des zones humides (milieux ouverts et milieux plus fermés) semble être la clé de la préservation des intérêts de ce site qui fait transition entre les bois et landes humides d'Aquitaine et les chênaies-charmaies gasconnes.</p> <p>Le cortège des oiseaux forestiers et des landes comprend le Pic mar, le Faucon hobereau (non déterminant) et les Busards Saint-Martin et cendré. La Cistude d'Europe est présente dans certains canaux sans y être abondante (reproduction non avérée). On rencontre également dans les landes et milieux herbeux le Léopard vivipare qui est en général absent en plaine dans notre région.</p> <p>La flore comprend l'Achillée ptarmique (<i>Achillea ptarmica</i> subsp. <i>ptarmica</i>), l'Alisma fausse renoncule (<i>Baldellia ranunculoides</i>), protégée en Midi-Pyrénées, l'Utriculaire australe (<i>Utricularia</i> cf. <i>australis</i>), l'Écuelle d'eau (<i>Hydrocotyle vulgaris</i>), protégée dans le Gers.</p>	1,2 km à l'ouest	<p style="text-align: center;">Faible</p> <p>La biodiversité de cette ZNIEFF est très plutôt rattachée aux milieux humides ainsi qu'aux vieux boisements. Au vu de la nature des terrains du projet, il y a peu de lien avec les milieux de la ZNIEFF. On pourrait toutefois retrouver des espèces comme les rapaces en train de chasser au-dessus des milieux du site du projet.</p> <p style="text-align: center;">Le projet n'engendrera aucune incidence sur cette ZNIEFF</p>
ZNIEFF DE TYPE 2			
La Gélise et milieux connexes (73010668)	<p>La ZNIEFF se trouve dans un contexte agricole associant la viticulture et les grandes cultures dominées par le maïs irrigué. Quelques prairies humides et sèches ont été conservées notamment en zones inondables, en bordure de la Gélise et de son principal affluent, le Tuzon. Ces prairies constituent un habitat privilégié pour plusieurs espèces dont le Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>), un papillon protégé nationalement. La diversité des milieux humides est également favorable aux amphibiens : Salamandre et Grenouille agile qui affectionnent particulièrement les milieux boisés. Il y a également au sein de cette ZNIEFF une forte richesse d'oiseaux d'eau.</p> <p>Au niveau floristique, on trouve la Lobélie brûlante (<i>Lobelia urens</i>) dans les zones herbagères ou les clairières, espèce atlantique acidiphile, des espèces plus hygrophiles comme l'Ophioglosse commun (<i>Ophioglossum vulgatum</i>), la Renoncule aquatique (<i>Ranunculus aquatilis</i>), avec en bordure d'étang le Scirpe des marais (<i>Scirpus lacustris</i>) et sur les zones exondées liées aux marnages le Bident penché (<i>Bidens cernua</i>).</p>	Limitrophe au sud-est	<p style="text-align: center;">Faible à moyen</p> <p>Malgré la proximité avec cette ZNIEFF, il ne semble pas que les terrains du projet puissent être utilisés par les espèces remarquables de cette ZNIEFF. En effet, ces espèces sont majoritairement rattachées aux milieux humides et les milieux du projet ne sont pas de cette nature.</p> <p style="text-align: center;">Le projet pourrait entraîner des incidences sur cette ZNIEFF, si le projet impact notamment le réseau hydrographique en contre bas au sud-est</p>

<p>La Douze et milieux connexes (730010669)</p>	<p>Cette ZNIEFF comprend différents types de milieux.</p> <p>Les étangs généralement eutrophes accueillent une importante population de Cistude d'Europe. Les milieux ouverts situés à proximité des étangs et points d'eau leur offrent un lieu de reproduction. Certains étangs présentent également une végétation aquatique typique. Les mares constituent des habitats non seulement pour les cistudes (hivernage), mais aussi pour différentes espèces d'amphibiens (pélodytes, salamandres...). Les prairies humides, milieu relictuel, présentent une végétation typique avec notamment la présence de la Fritillaire pintade (<i>Fritillaria meleagris</i>), seule station de cette espèce protégée pour le Gers. Les boisements humides, notamment aulnaies-saussaies, situés en queues d'étangs ou en bord de cours d'eau, sont fréquentés par de nombreuses espèces d'oiseaux qui peuvent y nicher et y hiverner, tout comme la Cistude. Les branches mortes tombant dans les étangs servent de reposoirs aux cistudes, leur permettant de thermoréguler.</p>	<p>3 km au sud-ouest</p>	<p style="text-align: center;">Faible</p> <p>Le site d'étude n'entretient pas de similitude en termes d'habitats avec ce zonage qui est d'affinité humide, la zone d'étude étant occupée par des milieux prairiaux et des fourrés.</p> <p style="text-align: center;">Le projet n'engendrera aucune incidence sur cette ZNIEFF</p>
--	---	--------------------------	--



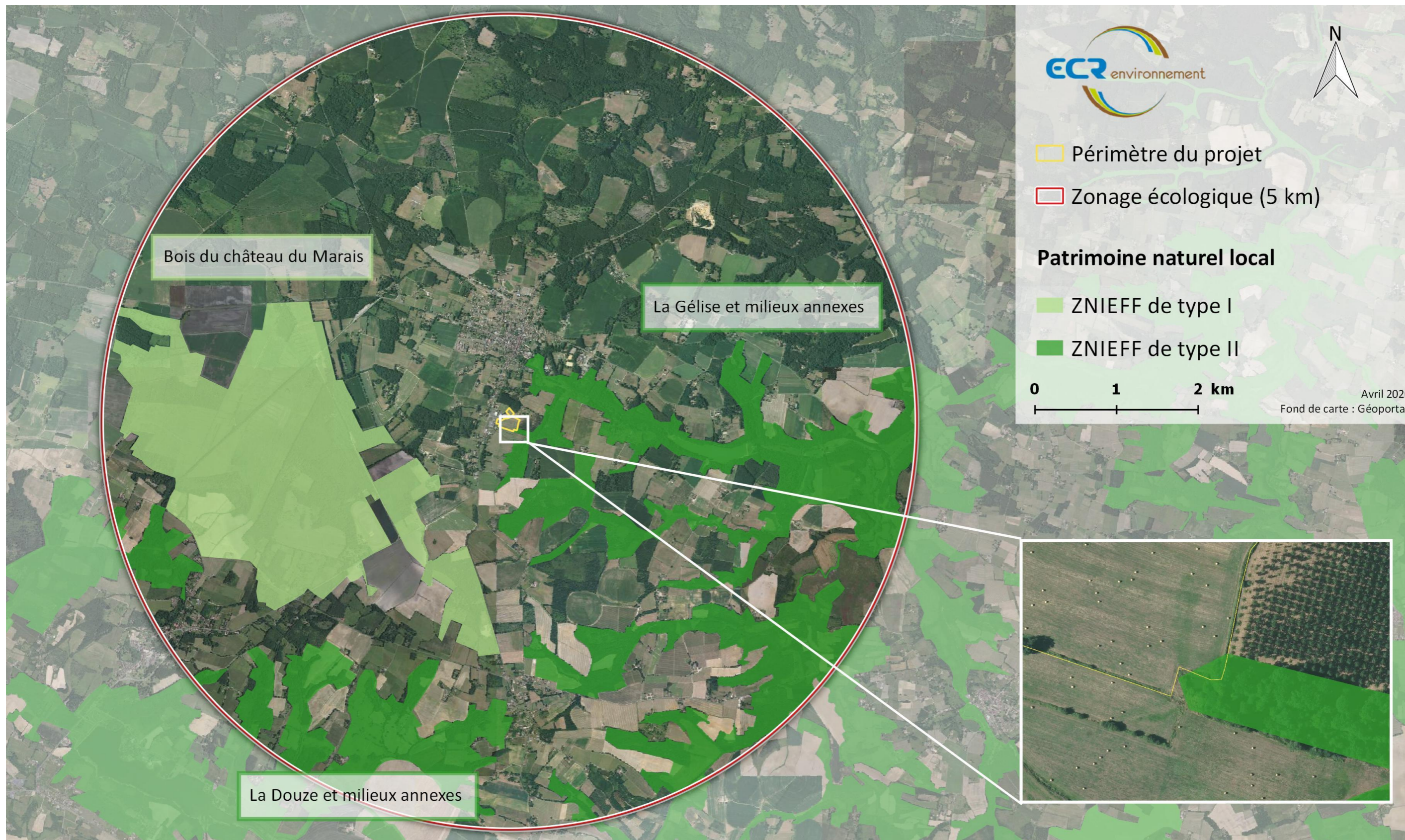


Figure 2: Localisation des ZNIEFFs dans un rayon de 5 km autour du périmètre du projet

Les sites Natura 2000

Consciente de la nécessité de préserver les habitats naturels remarquables et les espèces végétales et animales associées, l'Union Européenne s'est engagée en prenant deux directives, la **Directive « Oiseaux »** en 1979, révisée en 2009 et la **Directive « Habitats-Faune-Flore »** en 1992 et à donner aux Etats membres un cadre et des moyens pour la création d'un réseau européen de sites naturels remarquables, nommé **Natura 2000**.

Ce réseau de sites comprend ainsi l'ensemble des périmètres désignés en application des directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore », c'est-à-dire respectivement d'une part les Zones de Protection Spéciales (ZPS), qui s'appuient sur certains inventaires scientifiques comme les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), et d'autre part les propositions de Sites d'Intérêt Communautaire (pSIC), futures Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

On note dans un rayon de 5 km autour du site du projet la présence de **2 sites Natura 2000**.

Tableau 3 : Synthèse des sites Natura 2000 dans un rayon de 5 km

Nom du site et identifiant	Intérêt écologique	Distance au projet	Lien avec le site du projet
Natura 2000			
La Gélise (FR7200741)	<p>Ce site est composé d'un cours d'eau en vallée alluvionnaire et d'un réseau hydrographique en système sableux (ouest) ou mollassique (est). Le Vison d'Europe (<i>Mustela lutreola</i>) y est présent et représente un enjeu majeur de conservation.</p> <p>La problématique principale de ce cours d'eau se trouve au niveau des débits et de la qualité du cours d'eau, fortement impactés par l'activité agricole environnante. Parmi les différents habitats naturels présents sur ce site, 2 sont reconnus d'intérêt communautaire, dont un est prioritaire, et couvrent 40% de la surface globale du zonage, il s'agit de la Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>).</p>	150 m à l'est	<p style="text-align: center;">Faible à moyen</p> <p>Malgré la proximité avec ce site Natura 2000, il ne semble pas que les terrains du projet puissent être utilisés par les espèces remarquables de ce site Nature 2000. En effet, ces espèces sont majoritairement rattachées aux milieux humides et les milieux du projet ne sont pas de cette nature.</p> <p style="text-align: center;">Le projet pourrait entraîner des incidences sur ce site Natura 2000 si le projet impact notamment le réseau hydrographique en contre bas au sud-est</p>
Etangs d'Armagnac (FR7300891)	<p>Ce site est constitué de plusieurs étangs et leurs abords, d'une zone bocagère, d'une zone forestière et marécageuse, dans le bassin versant de l'Armagnac (rivières : La Douze, La Gélise), comprenant les principales populations de Cistude d'Europe (<i>Emys orbicularis</i>), qui représentent la plus grande population pour la zone Midi-Pyrénées.</p> <p>Il comprend également des landes atlantiques particulièrement riches en bruyères, en limite orientale d'aire de répartition, des zones bocagères relictuelles, une forêt marécageuse de type "forêt ancienne" avec une diversification naturelle des strates. On peut enfin noter la présence de quatre stations abritant l'Osmoderne (<i>Osmoderma eremita</i>).</p>	3 km au sud-ouest	<p style="text-align: center;">Faible</p> <p>Le site d'étude n'entretient pas de similitude en termes d'habitats avec ce site Natura 2000, la zone d'étude étant occupée par des milieux prairiaux et des fourrés.</p> <p style="text-align: center;">Le projet n'engendrera aucune incidence sur cette ZNIEFF</p>

Synthèse des zonages

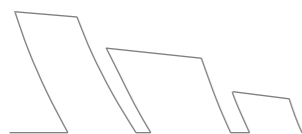
L'étude des zonages écologiques et réglementaires aux alentours du projet, sur un rayon de 5 km, met en évidence une richesse du réseau hydrographique et des milieux humides environnants, autour de de la rivière du Midou et de la Gélise, affluents de la Garonne. On se trouve donc en présence de biotopes à haute valeur écologique, pouvant abriter une faune et une flore diversifiées avec plusieurs espèces d'intérêt patrimonial, voire communautaire et emblématique.

Rappelons qu'**un de ces périmètres est au contact limitrophe de l'emprise du projet**, soit la ZNIEFF de type 2 codée 730010668 « La Gélise et ses milieux annexes », tandis qu'**un site Natura 2000 se trouve à proximité immédiate** (environ 150 m), soit le SIC FR7200741 de « La Gélise », ces deux périmètres recouvrant les mêmes habitats de linéaires aquatiques et de milieux humides connectés. Le site du projet, **dans ses limites strictes, est exclu** du réseau hydrographique et des espaces de zone humide avoisinants.

Il **ne présente donc pas les mêmes caractéristiques** que les zones de protection évoquées précédemment. Il est alors **peu probable que ce site abrite des habitats et espèces inféodés à ces milieux**, ni qu'il assure un **rôle écologique majeur dans l'écologie des espèces listées** aux habitats reconnus d'intérêt écologique, hormis un territoire secondaire de chasse et d'alimentation probable. Par conséquent, le site d'étude devra être étudié dans la **dimension de milieu de transition** entre des espaces d'intérêt communautaire et des secteurs urbanisés, via la caractérisation du rôle « écran » des habitats présents (milieux forestiers, prairiaux, ...).

Par ailleurs, au vue de la proximité du site étudié et des milieux sensibles précités, on peut d'ores et déjà mettre en avant la nécessité de prévoir des aménagements lors du déroulement des travaux, ainsi que sur la phase d'exploitation, en tenant compte de la sensibilité de ces milieux à la qualité de l'eau (eaux de lessivage de zones goudronnées, de parkings), du bruit, des modifications des éléments structurants du paysage (haies, alignements d'arbres, zones vertes,...).

Ainsi, l'expertise du terrain du projet vise à évaluer les enjeux présents sur le site et ses abords, afin de définir les éventuelles relations avec les milieux réglementés alentours, et de limiter tout impact éventuel sur les populations vulnérables, sur lesquelles le projet pourrait engendrer un risque d'incidence notable, en la connaissance actuelle de l'état d'avancement du projet.



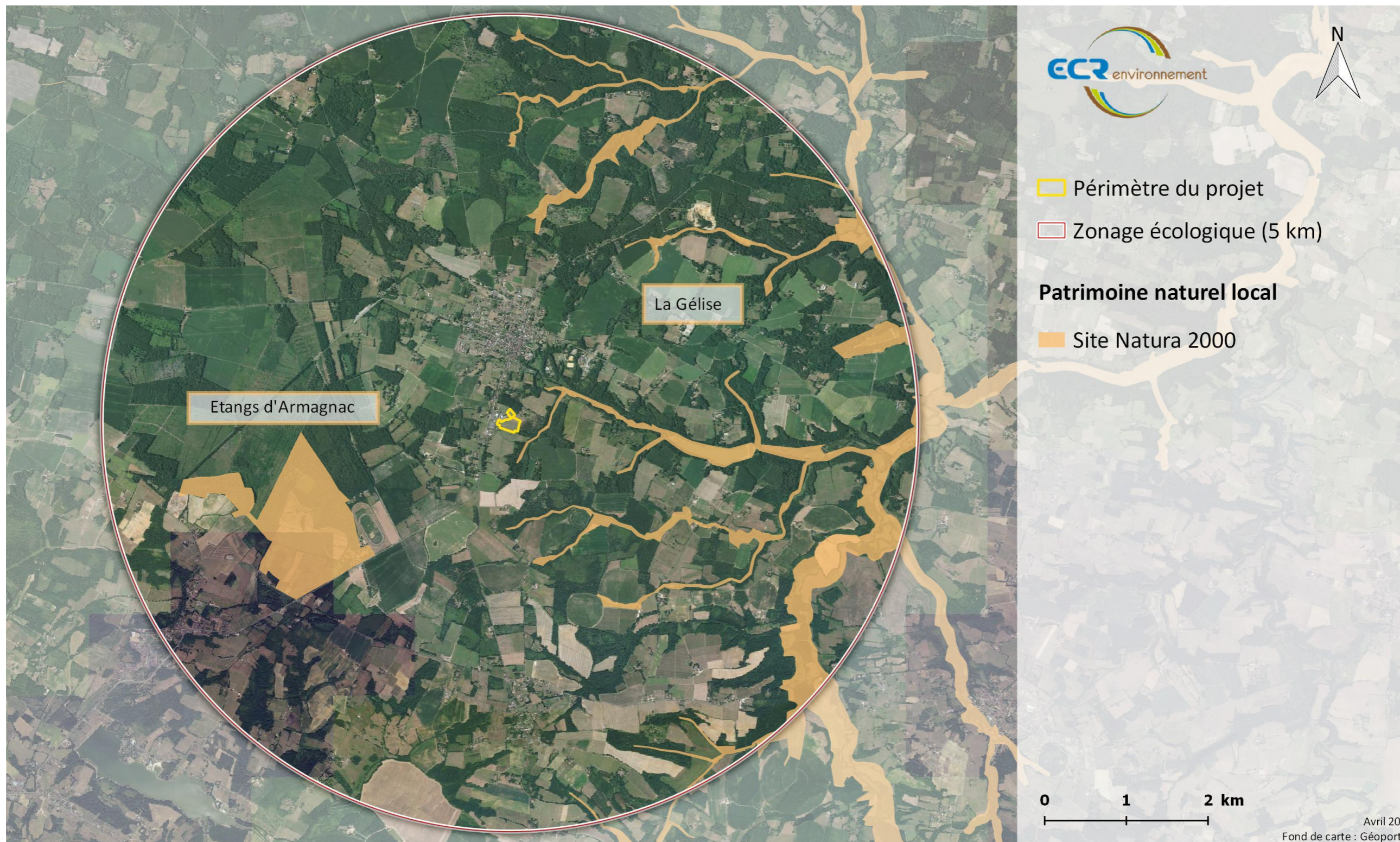


Figure 3 : Localisation des sites Natura 2000 dans un rayon de 5 km autour du périmètre du projet

1.3. Habitats naturels et semi-naturels

La zone d'étude présente plusieurs entités, composées autour de **cortèges assez peu différents mais marqués par une gestion des strates végétales hétérogène**. La majeure partie du site s'articule toutefois autour de **faciès herbacés, fauchés** ou laissés à l'état de **friche mésophile**. Ces parcelles sont le plus souvent ceinturées par une haie arbustive (Ptéridaie, Ronciers) voire arborescente, avec des abords artificialisés par la plantation de peupleraies (nord et sud-est), sinon par l'urbanisation qui s'étend de puis la zone d'activités.

Il s'agit donc **d'habitats anciennement cultivés**, d'après la nature des sols observée, gérés par endroit par le **pâturage bovin ou la fauche manuelle** (grande parcelle centrale, en prairie sèche améliorée). On observe un réseau de **drains et petits fossés sur la façade sud** essentiellement, accompagnant la pratique agricole de pâturage et créant des milieux d'intérêt supérieur, en **marge immédiate de la zone en projet** d'aménagement. La topographie du terrain, à ce niveau, est assez marquée, favorable au ruissellement naturel vers le milieu aquatique récepteur. A ce titre, une **petite mare** vient collecter les eaux sur la limite sud-est de la zone. Elle est ceinturée par des habitats peu typiques des bords d'eau, certainement issus de l'apport en nitrate et phosphate des sols cultivés, d'où la présence de Ronciers notamment, mêlés aux cortèges plus typiques ensuite. En s'enfonçant vers le boisement (sud-est en dehors des limites de projet), les essences deviennent plus caractéristiques des milieux hygrophiles, développant des **habitats naturellement connectés au réseau hydrologique de la Gélise**, cours d'eau marqué par le dispositif Natura 2000.

Le site en projet, dans ses limites strictes, ne renferme donc pas de milieux naturels de grande valeur, tous accusant des perturbations d'origine anthropique plus ou moins profondes et récentes, mais la proximité immédiate avec le cours de la Gélise et ses boisements inféodés place les **éventuelles contraintes sur ce complexe** attachant à la parcelle. Ainsi, des préconisations sont à observer, dans la conception du projet global, sur le **secteur sud-est ceinturant ces points hygrophiles et d'intérêt communautaire**.



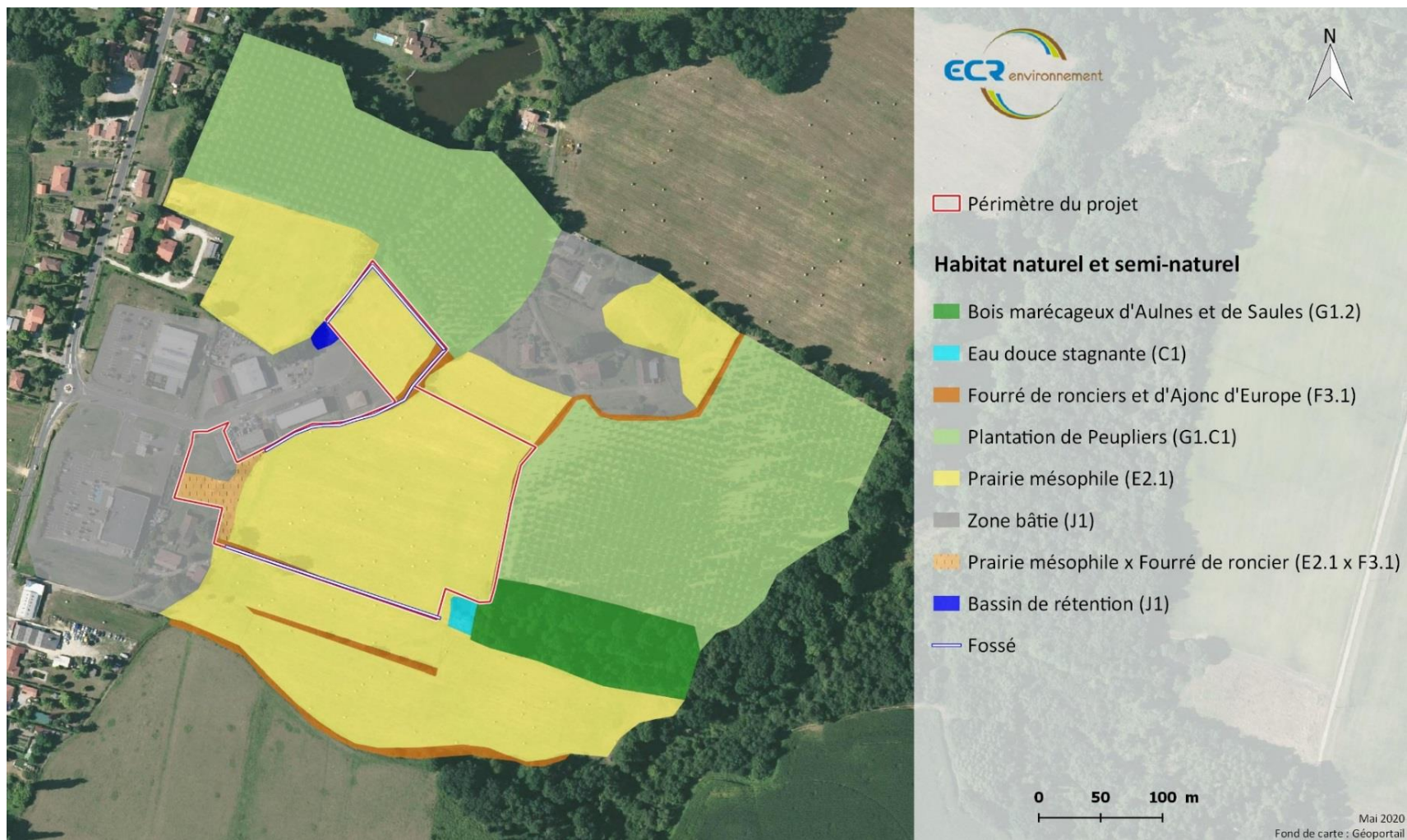


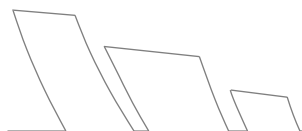
Figure 4 : Habitats naturels et semi-naturels

1.4. Flore

La flore du site ne met aucune espèce protégée en avant. Les parcelles présentent une **nature nitrophile**, avec des **essences banales des milieux perturbés**. Une **très faible diversité** est donc à mettre en avant, avec essentiellement des **espèces graminoides** et quelques ombellifères classiques. Hormis quelques individus de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), isolés ou en façade du boisement au sud de la parcelle, les ensembles forestiers les plus représentés sont les **peupleraies**, qui signent l'artificialisation des milieux par une culture monospécifique, généralement opérée sur des sols d'affinité hygrophile. Ce dernier caractère n'est toutefois pas identifié sur le critère floristique, au droit du projet, d'après la réglementation en vigueur. En revanche, on notera que les alentours, correspondant aux abords des habitats en partie sud-est de la zone, concentrent de nombreuses essences indicatrices de zone humide. Ainsi, afin de lever tout risque de ce caractère en d'autres points de la zone d'étude, une étude pédologique vient affiner ce point plus bas.

Tableau 4 : Relevé automnal sur flore au lieu-dit « Lamarraque », Gabarret, 40.

Nom latin	Nom vernaculaire	Localisation	Remarques
Strate herbacée			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée mille feuilles	Parcelles fauchée et friche, Très commun	
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	haies en abords, Très commun	
<i>Carex hirta</i>	Laîche hirsute	Parcelles fauchée et friche, Très commun	
<i>Carex riparia</i>	Laiche des rives	Abords de mare	Indicatrice ZH
<i>Cynodon dactylon</i>	Chiendent pied de poule	Parcelles fauchée et friche, Très commun	
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	Haies en abords, Très commun	
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	Parcelles fauchée et friche, Très commun	
<i>Daucus carotta</i>	Carotte sauvage	Parcelles fauchée et friche, Très commun	
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	Haies à Ronces	
<i>Junc effusus</i>	Jonc diffus	Abords de mare	Indicatrice ZH
<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc acutiflore	Abords de mare	Indicatrice ZH
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	Parcelles fauchée et friche, Très commun	
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	Abords de mare	Indicatrice ZH
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	Abords de mare	Indicatrice ZH
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe des champs	Parcelle sud. Localisée	Indicatrice ZH
<i>Paspalum dilatatum</i>	Paspale dilaté	Parcelles fauchée et friche, Très commun	Introduite
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	Parcelles fauchée et friche, Très commun	
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	Bassin de rétention des eaux	Indicatrice ZH
<i>Poa pratensis</i>	Paturin des près	Parcelles fauchée et friche, Très commun	
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	Abords ronciers	
<i>Ranunculus repans</i>	Renoncule rampante	Abords de mare	Indicatrice ZH
<i>Rubus sp.</i>	Ronces sp.	Haies en abords, Très commun	



<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	Parcelles fauchée et friche, Très commun	
<i>Taraxacum officinale</i>	Pissenlit	Parcelles fauchée et friche, Très commun	
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe	Haies en abords, Très commun	
Strate arbustive et arborescente			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	Abords de mare	Indicatrice ZH
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	Boisements alentours	
<i>Salix acuminata</i>	Saule roux	Abords de mare et bassin	Indicatrice ZH

En orangé : Espèce indicatrice de zone humide, d'après la réglementation en vigueur (Annexe II, Table A de l'Arrêté du 24 juin 2008, modifié par celui du 1^{er} octobre 2009)

Les premières prospections ne lèvent **pas d'enjeu particulier sur la flore locale**, d'un point de vue réglementaire. On observe des **cortèges nitrophiles, peu diversifiés** sur la majeure partie du site. Les alentours en limite sud-est annoncent cependant le secteur de la Gélise, d'intérêt bien supérieur, avec la présence d'essences plus spécifiques notamment.

1.4.1. Diagnostic zone humide

Zone humide via le critère pédologique

Six sondages pédologiques ont été réalisés le 16 septembre 2016, en points répartis sur la parcelle selon les faciès observés (boisement, strates végétales, ...). Dans le cadre des sondages de reconnaissance, une description des coupes pédologiques a été effectuée systématiquement, afin d'identifier les éventuels indices caractéristiques de la zone humide.

Sur les parcelles du projet, les **6 sondages** réalisés sont précisés dans leur localisation sur l'emprise en projet, mais aussi en termes techniques sur la profondeur de la tarière à main, l'éventuelle présence d'eau dans le carottage. Il est également fait état des possibles refus accusés par un sol trop compact ne permettant pas de procéder au carottage à la tarière à main. Dans ce cas, un autre point de sondage est effectué dans le même périmètre si possible, notamment lorsqu'une suspicion moyennement marquée du caractère humide par la flore est soulevée.

Tableau 5 : Caractéristiques des implantations de tarières sur le site de Gabarret

Milieux de description	Profondeur tarière à main	Présence d'eau
S1 : Friche haute riveraine du fossé. Face à la raquette. Nord du projet	90 cm	Non
S2 : Parcelle centrale fauchée/pâturée. Haut de crête, centre nord	100 cm	95 cm
S3 : Zone dépressionnaire sur la parcelle fauchée/pâturée. En direction de la mare hors projet, sud-ouest	90 cm	Non



S4 : Zone sud-est de la parcelle centrale fauchée/pâturée.	90 cm	Non
S5 : Est du terrain, à proximité de l'habitation et haie à Fougère aigle. Haut de crête	50 cm (refus)	Non
S6 : Fond de terrain, centre sud de la parcelle fauchée/pâturée.	90 cm	Non

Les résultats des sondages à la tarière sont présentés ci-après et sont classés selon la table GEPPA.

Tableau 6 : Analyse des points S1 à S6, Gabarret

Points	Profondeur	Nature sols	Classe GEPPA	Sol de ZH
S1	0-10 cm	Terre végétale	III a	Non
	10-60 cm	Argiles sableux brun orangé		
	60-75 cm	Argiles limoneux orangés/gris (g)		
	75-90 cm	Limoneux sableux + G		
S2	0-15 cm	Terre végétale	III a	Non
	15-40 cm	Sables bruns		
	40-70 cm	Sables brun clair		
	70-85 cm	Sables ocre		
	85-100 cm	Argiles sableuses orange + (g)		
S3	0-30 cm	Sables marron	III a	Non
	30-50 cm	Sables marron orangé		
	50-70 cm	Sables limoneux gris + argiles + G		
	70-90 cm	Sables limoneux + (g)		
S4	0-10 cm	Terre végétale	III b	Non
	10-40 cm	Sables argileux marron		
	40-70 cm	Sables argileux brun clair		
	70-90 cm	Argiles sableuses ocre + G		
S5	0-40 cm	Sables ocre	III a	Non
	40-50 cm (refus)	Graviers violine		
S6	0-5 cm	Terre végétale	III a	Non
	5-60 cm	Sables brun clair		
	60-90 cm	Sables clairs		

Légende :

g / (g) : rédoxique (pseudogley)

G : réductique (gley)

Sont présentés ci-dessous les clichés des coupes lithologiques correspondantes :



SONDAGE S1



Photographie 1 : Milieu au niveau de S1



SONDAGE S2



Photographie 2 : Milieu au niveau de S2



Photographie 3 : S2 – Profondeur tarière : 100 cm

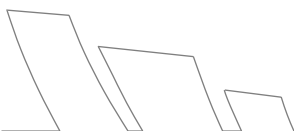
SONDAGE S3



Photographie 4 : Milieu au niveau de S3, avec mare en contrebas (en rouge)



Photographie 5 : S3 – Profondeur tarière : 90 cm



SONDAGE S4



Photographie 6 : Milieu au niveau de S4



Photographie 7 : S4 – Profondeur tarière : 90 cm

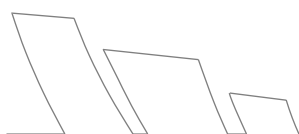




Photographie 8 : Milieu au niveau de S5



Photographie 9 : S5 – Profondeur tarière : 50 cm (refus)



SONDAGE S6



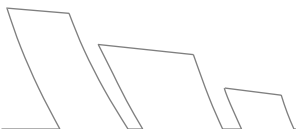
Photographie 10 : Milieu au niveau de S6

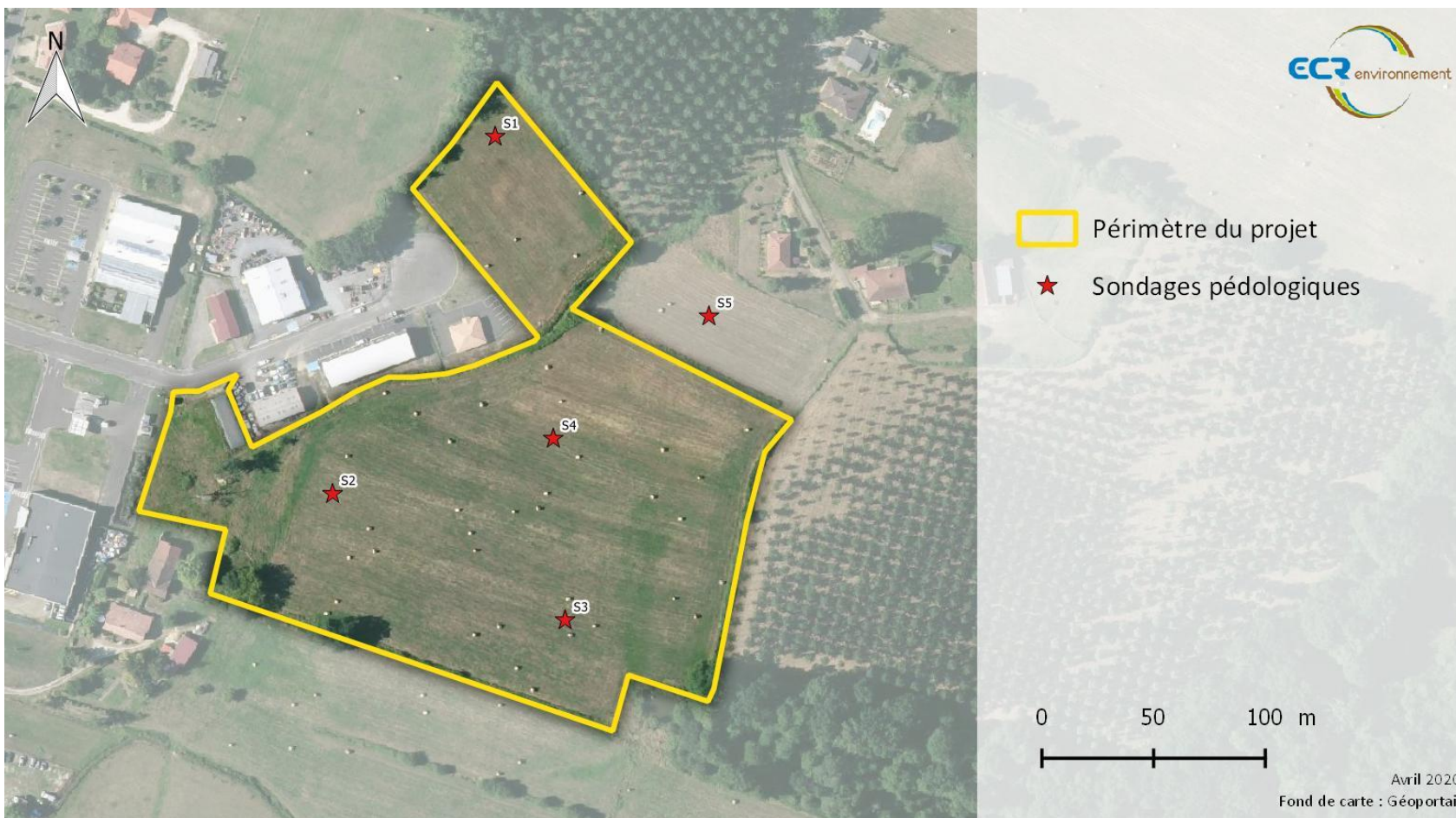


Photographie 11 : S4 – Profondeur tarière : 90 cm

En accord avec la classification GEPPA, l'ensemble des sondages réalisés sur le terrain du projet **ne correspond pas à des sols de zone humide**. Toutefois, le secteur sud-est reste influencé par la proximité avec la petite mare, reliée saisonnièrement au drain qui relie le site au périmètre Natura 2000 de la Gélise (à 140 m). La topographie de ce secteur est nettement dépressionnaire en direction de la mare, ce qui met en garde sur les risques de ruissellements vers le milieu récepteur.

Le plan de masse sera ainsi vigilant à laisser, autant que possible, cette zone naturelle évoluer sous couvert végétal, afin de conserver ce milieu circonscrit et d'intérêt supérieur au reste du terrain, de par son affinité hygrophile en limite de parcelle et son point de jonction proche avec le site Natura 2000 abritant les milieux alluviaux et aquatiques de la Gélise.





Cartographie 1 : Implantation des sondages pédologiques du 18-09-16 pour reconnaissance de zone humide, Gabarret.

Zone humide via le critère habitat et végétation

Concernant le critère habitat, on note deux habitats qui sont considérés comme une zone humide. Il s'agit de « **L'Eau douce stagnante** » et « **Bois marécageux d'Aulnes et de Saules** ». Le plan d'eau est situé hors de l'emprise du projet, au sud-est dont son emprise est très proche voir collé à la parcelle du projet. Un bassin de rétention des eaux est également présent au niveau de la zone d'activité. Le boisement et les plans d'eau abritent **la seule végétation hygrophile de la zone** avec la présence de Roseaux, de Jonc, de Menthe, d'Aulne ou encore de Laîche.

Selon le critère habitat, deux habitats sont caractéristiques des zones humides. Toutefois, le plan d'eau au sud-est reçoit par ruissellement les eaux venant du fossé drainant lui-même les prairies à proximités ce qui rend le plan d'eau vulnérable à d'éventuelle pollution. De plus, ce plan d'eau peut abriter des végétaux et animaux inféodés aux zones humides et sensibles aux perturbations. Ces différents points mettent en avant la nécessité de limiter le développement urbain sur la partie sud-est du terrain, autour du complexe « mare – boisement humide – réseau hydrologique de la Gélise ».

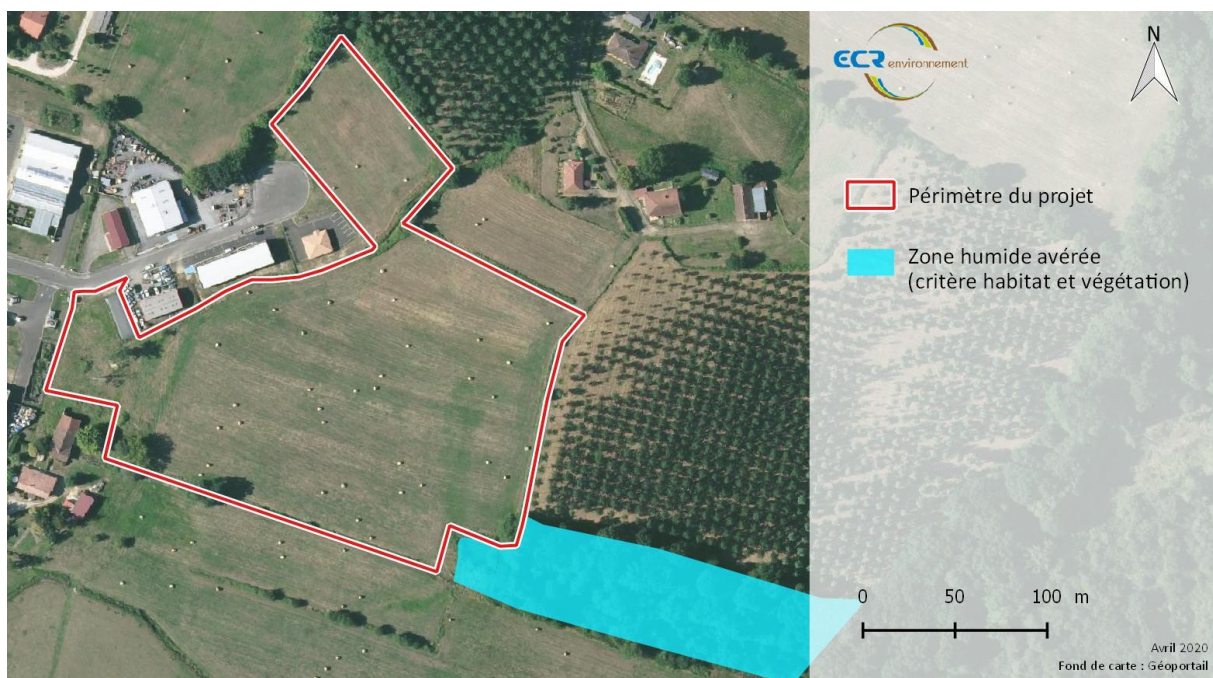


Figure 5 : Localisation de la zone humide

1.5. Diagnostic écologique de la faune

Les prospections faunistiques, menées dans le cadre du projet d'aménagement au lieu-dit « Lamarraque » sur la commune de Gabarret, ont été réalisées le 16/09/2016 et le 10/04/2020. Au total **38 espèces** ont été recensées lors de ces deux prospections.

L'Avifaune

Les inventaires ont permis recenser 27 espèces, l'ensemble du cortège contacté reste commun aux espaces boisés et milieux graminoïdes en présence largement majoritaire. Cependant, 22 de des espèces sont sous protection nationale et on note la présence de **2 espèces remarquables**, il s'agit de la Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*) et du Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*). En effet, ces deux espèces sont peu communes dans le département et sont inscrites sur la liste rouge des espèces menacées de France métropolitaine. Le Tarier pâtre est considéré comme quasi-menacé (NT) et la Cisticole des joncs est évaluée comme vulnérable (VU). Ces deux oiseaux ont été observés au niveau des fourrés de ronciers et d'ajoncs, de la prairie plus en friche à l'ouest et en bordure du plan d'eau à l'est.

Ces espèces ont été observées dans un habitat favorable et en période de reproduction, leur reproduction sur le site n'est pas avérée mais elle est possible. De ce fait, les enjeux de conservation écologiques du Tarier pâtre sont évalués de « **faibles à moyens** » et ceux du Cisticole des joncs sont considérés comme « **moyens** ». Ces espèces peuvent nicher dans les fourrés de ronciers et ajoncs dans le secteur.



Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*) - Wikipédia



Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*) – A.Audevard

Deux espèces inscrites à la directive oiseaux ont également été observées, ces espèces possèdent une protection européenne supplémentaire. Il s'agit de de l'Aigle botté (*Hieraetus pennatus*) et du Milan noir (*Milvus migrans*). Cependant, ces deux espèces ont été observées en train de chasser dans le secteur. Il est toutefois possible que ces deux espèces puissent nicher au niveau du bois marécageux d'Aulnes et de Saules hors de l'emprise du projet.

Une analyse bibliographique est réalisée en passant par la consultation du réseau de collaboration Faune Aquitaine sur la commune de Gabarret, met en lumière la présence de **3 espèces d'intérêt supérieur** en termes de conservation. Il s'agit de l'**Elanion blanc** (*Elanus caeruleus*), du **Petit Duc scops** (*Otus scops*) et de la **Grue cendrée** (*Grus grus*). Si la Grue cendrée reste migratrice hivernante et donc est certainement visiteuse des exploitations céréalières en hiver uniquement, le Petit-Duc scops (migrateur estival et reproducteur potentiel) ainsi que l'Elanion blanc (sédentaire) fréquentent les abords du terrain en période de reproduction.

Ces espèces dont les habitats peuvent être attenants aux boisements et systèmes alluviaux sont potentiellement attendues sur les abords du site en projet, en tant que territoire secondaire de chasse, voire de nidification éventuelle sur les abords boisés. Des dispositions seront tout de même à prévoir, dans la conduite des travaux notamment et dans le maintien d'une bande autour des milieux boisés.

Tableau 7 : Relevé avifaunistique au lieu-dit « Lamarraque », Gabarret

Nom vernaculaire	Nom latin
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>
Merle noir	<i>Turdus merula</i>
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>
Pic vert	<i>Picus viridis</i>
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>

Espèce sous protection nationale selon l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

La Mammofaune

Aucun représentant de la mammofaune n'a été directement observé lors des journées de prospection. Des indices de présence ont été relevés, soit des moquettes de Chevreuil d'Europe (*Capreolus capreolus*).

D'une manière générale, le site en projet d'aménagement ne semble **pas significatif pour l'accueil de la mammofaune terrestre**, pouvant présenter un enjeu supérieur. En effet, les habitats ne sont pas favorables aux Mustélidés protégés, dont la Loutre et le Vison d'Europe, attendus sur la vallée alluviale de la Midouze en dehors

des limites du projet et sur des espaces différents. On peut retrouver également au niveau des boisements l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) qui est une espèce sous protection nationale.

Il est à noter toutefois la structuration de la zone, alternant de vastes espaces ouverts avec des boisements reste tout à fait **favorable aux Chiroptères**, mammifères volants et dont l'ensemble des espèces est protégé à l'échelle nationale. Aucun relevé n'a été prévu dans cette étude, mais la proximité du cours d'eau de la Gélise et les terrains agricoles cumulent un potentiel de terrain de chasse. Aucun gîte arboricole n'a également été identifié, ni de gîte anthropique. De ce fait, le site ne semble pas significatif pour l'accueil des espèces d'enjeu supérieur.

L'Herpétofaune

Au cours des inventaires, seul le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) a été observé sur le secteur du projet, à une seule reprise. Cette espèce est sous protection nationale et européenne. Ce Lézard a été observé en bordure de prairie au niveau des fourrés de ronciers et d'ajonc d'Europe. Encore une fois, cet habitat démontre sa capacité d'accueil concernant des espèces protégées et qui en font un habitat à enjeux écologiques. Concernant les amphibiens aucune espèce n'a été observée au cours des prospections.

La bibliographie locale mentionne la présence d'autres espèces de reptiles et d'amphibiens mais elles sont soit rattachées à la carrière au nord-est de la commune, soit à l'Étang de Maureil au nord de Gabarret. Au vu de la distance par rapport au projet et des éléments fragmentants entre les terrains du projet et ces deux sites, les espèces issues de la bibliographie ne sont pas considérées comme présentes au sein du secteur du projet. Si elles devaient y être, ces espèces seraient rattachées au fossé, au plan d'eau et au boisement humide. On pourrait y rencontrer le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) ou encore la Grenouille agile (*Rana dalmatina*). Ces habitats démontrent un enjeu écologique intéressant concernant l'herpétofaune.

L'Entomofaune

Les inventaires ont permis de recenser 9 espèces, dont 7 rhopalocères (papillon de jour), 1 odonate (libellule et demoiselle) et 1 coléoptère. Parmi elles, on notera l'Agrion élégant (*Ischnura elegans*), soit une espèce tout à fait commune des milieux humides ou proches des cours d'eau, non listée sur les Annexes de protection. Les papillons recensés sont également des espèces communes et représentative des prairies et des ourlets forestiers, ils ne sont pas protégés.

Seul le coléoptère représente un enjeu écologique, il s'agit du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) qui est une espèce sous protection nationale et européenne. Cette espèce est également peu commune dans le département, déterminante ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine et considérée comme quasi-menacé. Ce coléoptère n'a pas été observé directement mais grâce à des indices correspondant à des traces de galeries d'émergence dans les chênes. La présence de ces galeries d'émergence démontre une reproduction certaine de cette espèce, trois arbres ont été recensés. Le Grand capricorne représente sur le site des enjeux écologiques préoccupants évalués à « **moyens** ».

L'analyse de la bibliographie locale montre la présence potentielle au niveau des fossés du terrain de l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*). Cette espèce est commune dans le département mais elle est sous protection nationale et européenne.



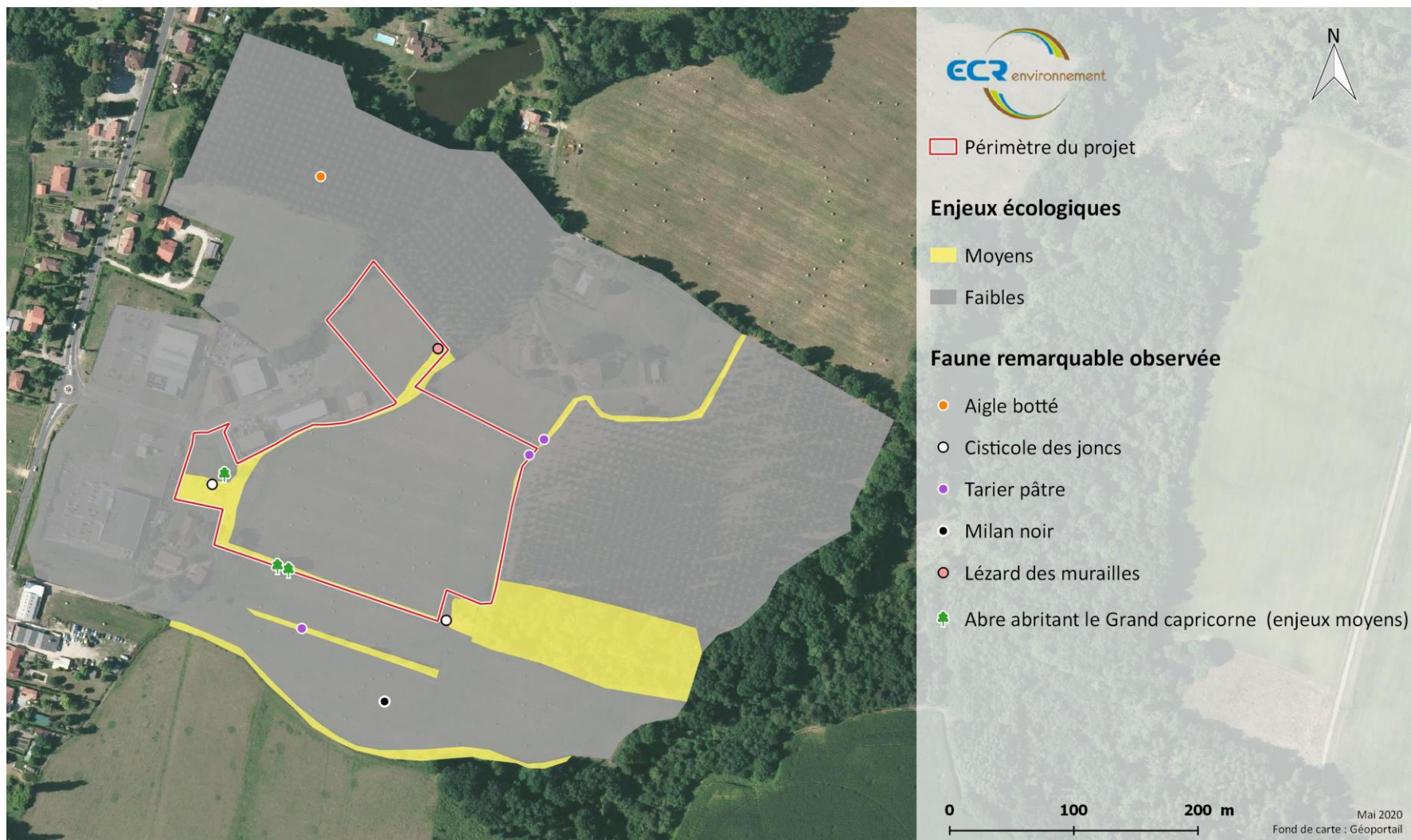


Figure 6 : Localisation des enjeux écologiques et des espèces remarquables

1.6. Les réservoirs et couloirs biologiques

Généralités sur les corridors écologiques :

Les corridors biologiques peuvent être définis comme des éléments du paysage, généralement linéaires, empruntés par la faune lors de déplacements journaliers, réguliers ou saisonniers (migration) dans la trame paysagère, empruntés en raison de caractéristiques particulières, propres à chaque type de "milieux-corridors", qui les rendent favorables et recherchés par les espèces (camouflage, apport de nourriture, repère visuel, ...). Certains milieux sont particulièrement propices pour constituer de bons corridors biologiques et pour un grand nombre de groupes faunistiques et d'espèces : cours d'eau, haies, lisières boisées, bandes enherbées en bord de route, chemins et sentiers, ... Leur valeur écologique peut être très forte et conditionner le maintien de certaines populations, notamment lors des échanges liés à la reproduction. Ces connexions sont donc à prendre en forte considération afin de limiter le phénomène de mitage et isolement des espaces et de leur biocénose.

Toutes les espèces animales utilisent des corridors biologiques lors de leurs déplacements, que ce soient des corridors à très petite échelle (formation rivulaire le long de cours d'eau, bords de route, haies, fossés,...) ou à plus grande échelle (vallées, autoroutes pour oiseaux migrateurs par exemple), sur des distances de quelques centimètres ou de plusieurs milliers de kilomètre.

Identification sommaire sur le secteur de Gabarret :

Les lisières des boisements, les fourrés ceinturant les parcelles principales constituent des corridors fonctionnels pour la petite faune notamment. Les terrains servent majoritairement de terrain de chasse mais également de zone de transit pour la petite faune.

1.6.1.Synthèse des enjeux du diagnostic écologique

Suite aux travaux bibliographiques et investigations du terrain, les enjeux écologiques les plus importants sont rattachés aux fourrés de ronciers et d'Ajonc d'Europe car cet habitat abrite la Cisticole des joncs, le Tarier pâtre et le Léopard des murailles. Ces fourrés sont situés au niveau des fossés bordant les parcelles dont ces fossés peuvent également abriter des amphibiens ou encore des odonates. Le boisement humide au sud-est possède aussi des enjeux écologiques liés à sa capacité d'accueil concernant les amphibiens ou encore une avifaune remarquable comme le Milan noir et l'Aigle botté. Enfin, trois chênes abritant le Grand capricorne sont à enjeux et doivent être pris en compte dans le plan de masse du projet.

En l'état des connaissances du site, le volet écologique peut poser une contrainte réglementaire notable à la réalisation du projet.



2. INCIDENCE DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL

2.1. Caractérisation des impacts durant les travaux

Au cours de la phase de travaux, plusieurs impacts sur le milieu naturel peuvent être caractérisés par :

❖ Les pollutions :

La principale source de pollution potentielle est liée à d'éventuelles fuites d'hydrocarbures des engins de chantier (remplissage des réservoirs de carburants, fuites d'huiles...). Les déversements accidentels de produits dangereux stockés sur le chantier peuvent également se produire (peintures, solvants, déchets...).

L'utilisation de certaines techniques ou certains procédés (émulsions hydrocarbonées, chaulage...) peut également être à l'origine de pollutions accidentelles. Des risques de pollutions du cours d'eau par les hydrocarbures provenant des engins de chantier (fuites, remplissage de réservoir...) sont également possibles pendant le déroulement des travaux.

Ces pollutions peuvent s'infiltrer dans les fossés ou dans le sol pouvant contaminer des milieux aquatiques et humides environnant comme le plan d'eau et le boisement humide.

❖ Les dégradations/destructions :

Concernant la flore et les habitats, les principales incidences de ce projet correspondent à la destruction des habitats naturels et d'espèces situés au niveau du lieu d'implantation des structures et d'autre part les habitats modifiés du fait des interventions de chantier (débroussaillage, zone de stockage, création de tranchées à câbles...).

L'impact lié à la destruction ou l'altération d'habitats peut prendre plusieurs formes :

- Passage des engins pendant la phase des travaux,
- Aménagement des zones de dépôts, des voies d'accès, des installations annexes...,
- Imperméabilisation partielle du sol,
- Création de tranchées pour les câbles enterrés,
- Nivellement et remblais,
- Déversement accidentel d'hydrocarbures,
- Envois de poussières...
- Pollution, nuisances sonores...

Concernant la faune les impacts sont liés à la destruction potentielle d'une espèce à enjeux ainsi que leur dérangement et la destruction de leur habitat essentiellement lors de la période de travaux, que ce soit suite à :

- Une collision avec un engin de chantier,
- Une destruction ou dégradation d'un habitat de reproduction ou de repos,
- Un écrasement dû au passage des engins de chantier ;
- Travaux (débroussaillage, défrichage...) en mauvaise période ;
- Remblaiements ;
- Pollution sonore...

Les impacts durant la phase travaux seront :

- Temporaires avec la présence des engins sur le site, de divers matériels et polluants, ...
- Permanents liés aux modifications des milieux.

- **ME1 : Evitement des arbres abritant le Grand capricorne**

Les chênes qui montrent des traces de présence du Grand capricorne sont intégrés dans le plan de masse du projet. L'arbre isolé se situant le plus proche de la zone d'activité sera intégré dans la composition des espaces verts et des trottoirs. Les deux autres arbres positionnés au sud le long du fossé sont aussi préservés grâce à l'inclusion dans le plan de masse d'une bande « verte » entre les limites de la parcelle foncière du projet et les bâtiments.

- **ME2 : Evitement d'une partie de l'habitat de la Cisticole des joncs et du Tarier pâtre**

La bande « verte » mentionnée précédemment présentera une largeur de 4 mètres mise en place le long de la limite sud et est du périmètre du projet évitant ainsi la destruction de Fourrés favorables à la Cisticole des joncs et au Tarier pâtre.

- **MR1 : Réduction du risque de la destruction accidentelle d'habitat d'espèces protégés par la mise en défens**

Afin de garantir l'intégrité des Fourrés au niveau des zones évitées, une mise en défens de ces zones sera réalisée grâce à des grilles signalétiques de chantier. La mise en défens sera positionnée autour des arbres à Grand capricorne et pour délimiter la bande « verte » protégeant les Fourrés.

- **MR2 : Réduction du risque de destruction d'individu (faune) et de perturbation du cycle biologique**

Dès le mois de septembre, l'activité faunistique est ralentie. Le déclenchement des travaux dès le début de ce mois permet donc de minimiser l'effet sur la majorité des espèces. De plus, les impacts en période de nidification et de reproduction seront évités.

- **MR3 : Réduction des risques de pollution**

La phase travaux est sensible car souvent génératrice de perturbations pour le milieu. Il conviendra donc de mettre en place un plan de prévention et d'urgence face aux risques de pollution accidentelle. Produit par l'entreprise de travaux, ce dernier précisera les dispositions particulières, le nombre et la nature des équipements prévus pour la prévention des pollutions, prenant en compte en particulier les rejets de terre et de fines, de laitances, d'huiles, d'hydrocarbures et autres polluants.

Pour le cas où un déversement accidentel de carburant aurait lieu en dehors de la plateforme sécurisée, le chantier sera équipé d'un kit d'intervention anti-pollution comprenant :

- une réserve d'absorbant (capacité d'absorption à définir en concertation avec l'expert écologue chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale) ;
- un dispositif de contention sur voirie ;
- un dispositif d'obturation de réseau.

L'approvisionnement des engins en carburant et le stockage de tous les produits présentant un risque de pollution (carburant, lubrifiants, solvants, déchets dangereux) seront réalisés sur une plateforme étanche sécurisée.



Les produits présentant un fort risque de pollution seront stockés sur des sites couverts et dans des bacs étanches. Les engins de travaux publics feront l'objet de contrôles réguliers (réparations, signal de fuites de carburants, huiles, etc.).

Un stock de matériaux absorbant (sable, absorbeur d'hydrocarbure, ...) sera présent sur site afin de neutraliser rapidement une pollution accidentelle. Les instructions d'intervention sur ce risque de pollution devront être transmises aux responsables du chantier : conducteur de travaux, chef d'équipe notamment.

Pendant les travaux, un espace est prévu pour le stockage du matériel (éventuellement dans un local) et le stockage des déchets de chantier. Ainsi, l'ensemble des déchets produits durant la phase de travaux (emballage, etc.) seront évacués selon les filières autorisées.

- **MA1 : Accompagnement écologique du chantier**

Assurer un suivi écologique du chantier afin de sensibiliser les entreprises en charge de la réalisation des travaux aux enjeux relatifs des habitats naturels et de veiller au strict respect des mesures préconisées.

Conclusion

L'ensemble de l'application de ces mesures permettra d'éviter en partie la destruction des habitats d'espèces protégées mais aussi de réduire l'impact que pourrait avoir les travaux sur le milieu naturel et notamment sur les espèces à enjeux. Le projet ne peut cependant pas éviter tous les habitats de la Cisticole des joncs et du Tarier pâtre. Toutefois, des habitats similaires sont présents dans le secteur en majorité (64%) à l'extérieur de l'emprise du projet. Cette configuration des milieux permet donc à ces espèces de se replier sur ces zones lors des travaux mais diminue également l'impact que pourrait avoir le projet sur ces espèces car d'autres habitats similaires sont présents à proximité.

Les incidences sur le milieu naturel pendant la phase de travaux, après application des mesures, sont considérées comme « faibles ».

Tableau 8 : Impact sur l'habitat des espèces à enjeux avant et après mesure

Habitat concerné	Espèces à enjeux liées à l'habitat	Surface total dans le secteur	Surface détruite Avant mesure	Surface détruite Après mesure
Fourré de ronciers et d'Ajonc d'Europe	- Cisticole des joncs - Tarier pâtre	7677 m ²	3816 m ² (49%)	2489 m ² (36%)
Prairie mésophile x Fourré de roncier				

2.2. Caractérisation des impacts durant la phase d'exploitation

Concernant la flore et les habitats, les incidences potentielles de la présence des infrastructures lors de la phase d'exploitation sur les habitats seront causées par :

- Les méthodes d'entretien qui peuvent ne pas être appropriées au milieu,
- Le risque d'incendie qui pourrait atteindre les milieux alentours.

Concernant la faune, la phase d'exploitation présente un risque :

- Risque d'effarouchement dû au changement d'occupation du sol du site :

Par leur aspect, les infrastructures peuvent créer des effets de perturbation et d'effarouchement et par conséquent dans certaines conditions dévaloriser l'attrait de biotopes voisins de l'installation, qui peuvent être potentiellement favorables.

- Effets sur le fractionnement du milieu et la circulation de la faune :

L'urbanisation des sites fragmente le paysage local et perturbe les interactions entre les différentes entités des écosystèmes. En effet, la modification du milieu peut aussi altérée la qualité des corridors écologiques. Dans le cas de ce projet, les terrains ne se situent pas au sein d'un corridor écologique et une grande partie des corridors favorables à la petite faune sont évités grâce à l'aménagement d'une bande « verte », et seront donc toujours exploitables.

Lors de la phase d'exploitation, les impacts seront permanents car liés à la période de la présence des bâtiments.

Mesures en faveur du milieu naturel – Phase d'exploitation

MR4 : Interdiction des engrais et des pesticides pour l'entretien des espaces verts du site

Tout usage de pesticides ou engrais sera interdit pour l'entretien des espaces verts du site afin de réduire le risque de contaminer les habitats présents en bordure du projet notamment les Fourrés et les plans d'eau.

MR5 : Absence d'éclairage

La réduction des éclairages permettra de limiter les perturbations sur les espèces ayant une activité nocturne comme notamment les chauves-souris. En effet, la zone ne sera pas éclairée la nuit de 21 h à 7 h.

MA2 : Suivi écologique

Afin d'évaluer de manière précise les impacts positifs et négatifs du projet sur les habitats, la faune et la flore, il sera préconisé d'établir un premier bilan post-opération qui sera effectué juste après la fin des travaux et deux ans après. Il se traduira par un inventaire faune/flore et ce suivi écologique étudiera notamment la recolonisation à proximité du site des espèces à enjeux à savoir la Cisticole des joncs et le Tarier pâtre.

Conclusion

L'application de ces mesures en phase d'exploitation devrait permettre d'atténuer les risques de contamination des habitats à proximité par des intrants chimiques. La préservation de ces milieux périphériques garantira aux espèces à enjeux un habitat potentiel. De plus, le risque d'effarouchement est réduit concernant les chiroptères.

Les incidences sur le milieu naturel pendant la phase d'exploitation, après application des mesures, sont considérées comme « faibles ».

2.3. Incidence du projet sur le site Natura 2000 « La Gélise »

Rappel et incidences potentielles

Etant donné la proximité et la connexion hydraulique qu'il peut exister entre les terrains du projet et le site Natura 2000 « FR7200741 La Gélise », seul ce site peut être soumis à des incidences. Pour rappel, ce site se situe à 150 mètres à l'est des terrains du projet et est composé d'un cours d'eau en vallée alluvionnaire et d'un réseau



hydrographique en système sableux (ouest) ou mollassique (est). Le Vison d'Europe y est présent et représente un enjeu majeur de conservation.

Malgré la proximité avec ce site Natura 2000, il ne semble pas que les terrains du projet puissent être utilisés par les espèces remarquables de ce site Nature 2000. En effet, ces espèces sont majoritairement rattachées aux milieux humides et les milieux du projet ne sont pas de cette nature.

Cependant, le projet pourrait entraîner des incidences sur ce site Natura 2000 si le projet impact notamment le réseau hydrographique en contre bas au sud-est.

Les incidences potentielles que pourrait avoir le projet sur ce site Natura 2000 sont relatifs à la contamination de ce dernier par des polluants.

Mesures mises en place

Les mesures mises en place relatives à la réduction du risque de pollution du site ont été décrit précédemment, il s'agit des mesures :

- MR3 : Réduction des risques de pollution ;
- MA1 : Accompagnement écologique du chantier ;
- MR4 : Interdiction des engrais et des pesticides pour l'entretien des espaces verts du site.

Conclusion

L'ensemble de ces mesures permettront d'éviter et de réduire les risques d'incidences sur le site Natura 2000 « La Gélise ». De ce fait, les incidences sur le site Natura 2000 sont considérés comme nulles.





**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

*Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Dominique COUTIERE Président du Syndicat Mixte d'Aménagement des Landes d'Armagnac

Commune et département : MONT-DE-MARSAN – Landes
Adresse : 23 RUE VICTOR HUGO - 40000 MONT-DE-MARSAN

Téléphone : 0621679712

Email : aurelie.capdevielle@satel40.fr

Nom du projet : Extension de la zone d'activités « LAMARRAQUE »

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Extension de la zone d'activités « LAMARRAQUE » sur le territoire de la commune de Gabarret sur une emprise foncière de 37 714 m². Réalisation d'aménagements : voiries, parking, espaces verts et création de lots.

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé : ZA Lamarraque Boulevard de l'avenir, 40310 Gabarret

Nom de la commune : Gabarret
Lieu-dit : ZA Lamarraque

N° Département : 40



Zone implantation du projet

En site(s) Natura 2000

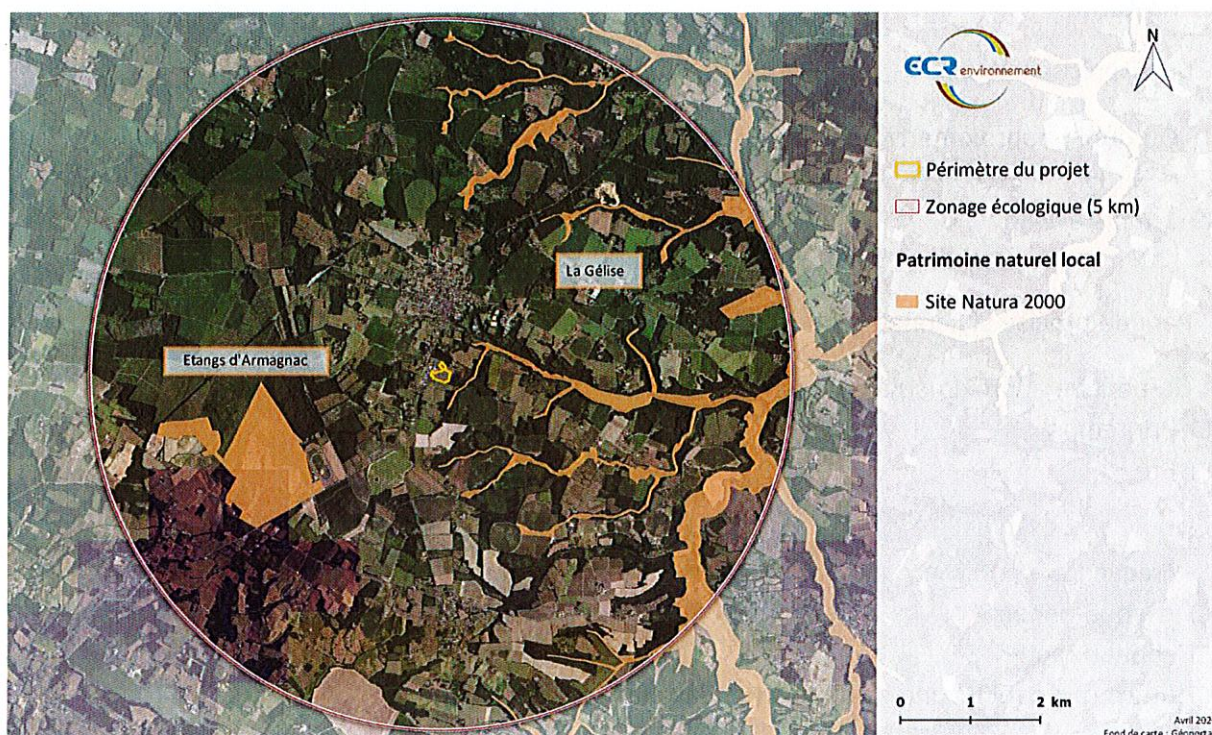
N° de site(s) :

N° de site(s) :

Hors site(s) Natura 2000, A quelle distance ?

A 150 m du site « FR7200741 – La Gélise »

A 3 km du site « FR7300891 – Etangs d'Armagnac »



Localisation des zones Natura 2000 par rapport au projet

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) :
Environ 37 714 m².

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) : -

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention génèrera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.



Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.
A compléter le cas échéant

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Projet, manifestation :

- diurne
- nocturne

Durée précise si connue : -

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois
- 1 an à 5 ans
- 1 mois à 1 an
- > 5 ans

Période précise si connue : -

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- Printemps
- Automne
- Eté
- Hiver

- Fréquence

- chaque année
- chaque mois
- autre (préciser) : une seule fois pendant les travaux

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Rejet des eaux pluviales après stockage et régulation vers le réseau d'eaux pluviales existant et vers le fossé.



f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences :

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale



- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...):
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :-
- Autre (préciser l'usage) :

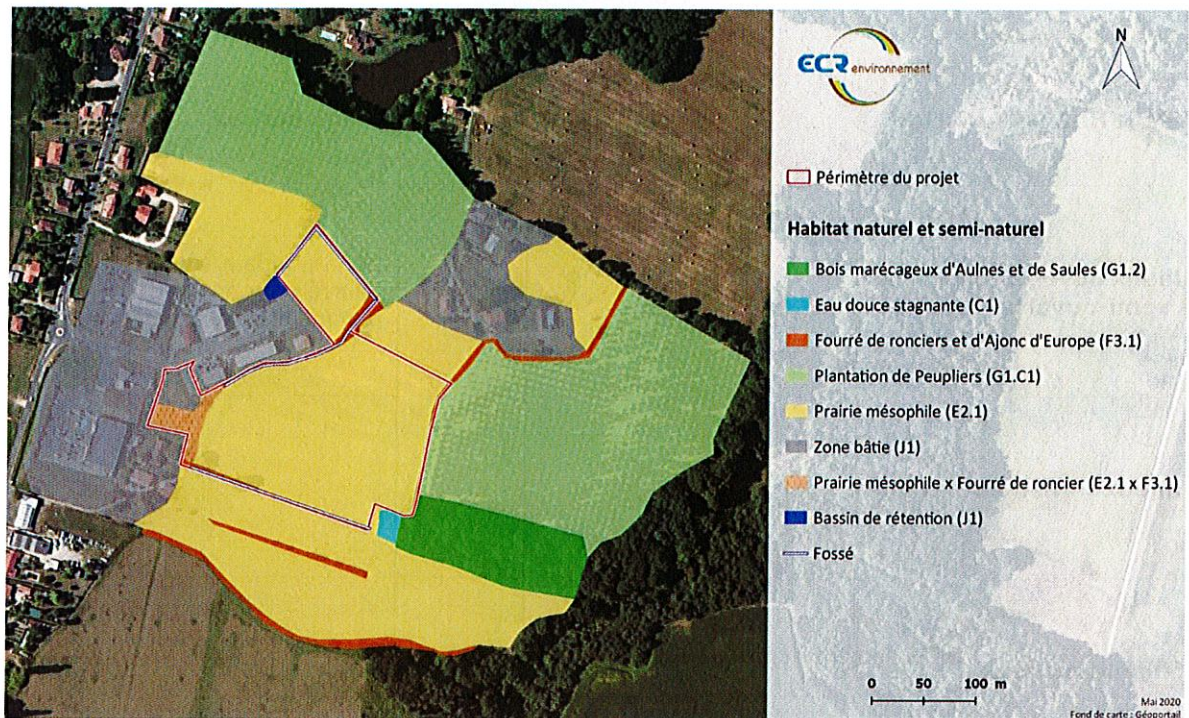
Commentaires :

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée	X	Zone prairiale/culture Fourré de ronciers et d'ajonc d'Europe
Milieus forestiers	plantation		
Milieus rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieus littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu			



Habitats naturels et semi-naturels



Localisation des prises de vue



Photographie 1



Photographie 2



Photographie 3

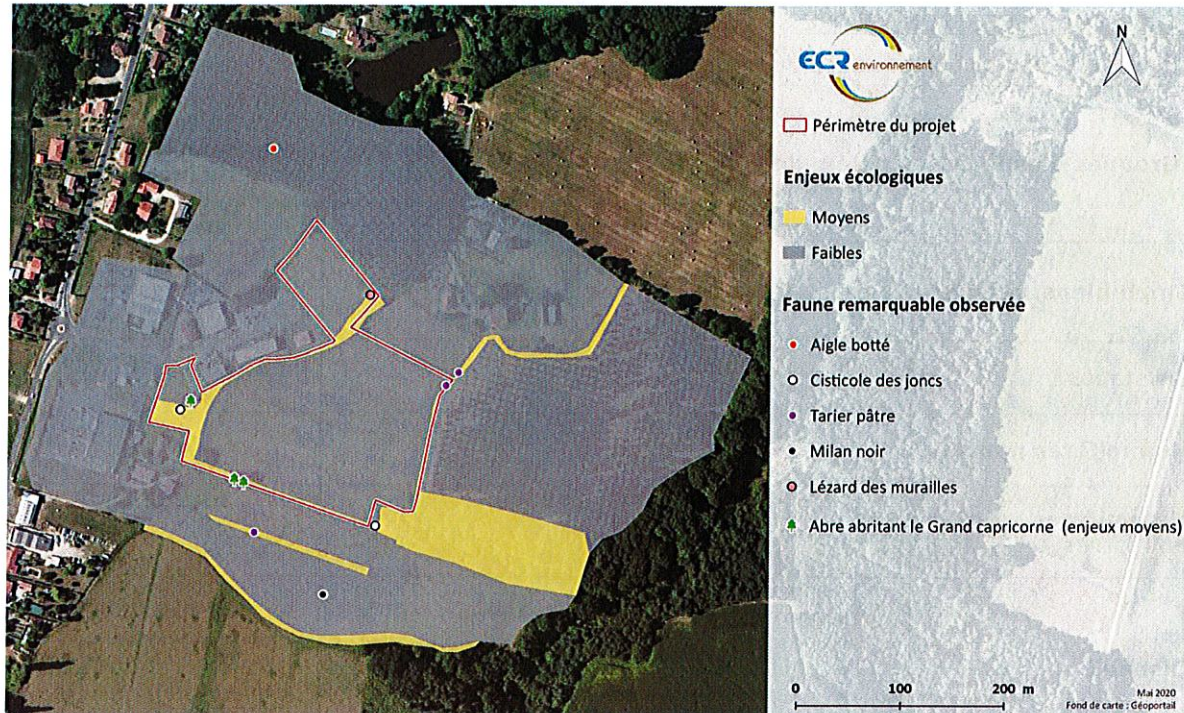


Photographie 4

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances

Groupes d'espèces	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (Statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce ...)
Amphibiens, reptiles	Lézard des murailles	x	Au niveau des fourrés
Crustacés	-	-	-
Mammifères marins	-	-	-
Mammifères terrestres	-	-	-
Oiseaux	27 espèces dont 4 remarquables : <ul style="list-style-type: none"> • Aigle botté • Milan noir • Tarier pâtre • Cisticole des joncs 	x	Seul le Tarier pâtre et la Cisticole des joncs peuvent nicher au niveau de l'emprise du projet notamment le long des bordures pourvues de fourrés.
Plantes	28 espèces et aucunes remarquables	x	Cortège prairial et rudéral principalement. Espèces de zone humide en bordure de mare à l'extrême sud-est.
Poissons	-	-	-
Insectes	7 rhopalocères 1 odonate 1 coléoptère	x	Présence de 3 chênes abritant le Grand capricorne en bordure de l'emprise du projet.



Localisation des enjeux concernant la faune et des espèces observées

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Destruction de la zone prairiale (zone de chasse et d'alimentation pour la majorité des espèces)

Destruction d'une partie des fourrés (Potentiel habitat du Tarier pâtre et de la Cisticole des joncs)

Les arbres abritant le Grand capricorne ont été évités et intégrés dans la conception du projet.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Pas de risque de destruction d'espèces car la grande majorité ont une bonne capacité de fuite et les milieux environnants en bordure préservés leurs offrent un refuge.

Perturbation dans le cycle biologique des espèces liées à la suppression d'une zone de chasse, d'alimentation et potentiellement de reproduction.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

Perturbation dans le cycle biologique des espèces liées à la suppression d'une zone de chasse, d'alimentation et potentiellement de reproduction.

L'ensemble des incidences présentée précédemment concernent seulement une flore et une faune non associée au Natura 2000 à proximité. Malgré la proximité avec ce site Natura 2000 (La Gélise), il ne semble pas que les terrains du projet puissent être utilisés par les espèces remarquables de ce site Nature 2000.

En effet, ces espèces sont majoritairement rattachées aux milieux humides et les milieux impactés par le projet ne sont pas de cette nature. On note également que le Grand capricorne fait partie des espèces remarquables de cette Natura 2000 mais aucun impact



n'est à prévoir sur cette espèce pendant la phase de travaux et d'exploitation grâce aux mesures d'évitement appliquées.

5 Conclusion


Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

- NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.
- OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : MONT-DE-MARSAN	Signature : Le Président du Syndicat Mixte
Le (date) : 04.12.2020	 Dominique COUTIERE

Où trouver l'information sur Natura 2000

- Consultez les données et cartes des sites Natura 2000 en Nouvelle-Aquitaine :
<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL>
- Visitez le site internet Portail Natura 2000 :
<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r1081.html>
- Consultez le chapitre « Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 » :
<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-r1085.html>
- Aidez-vous du site internet de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) :
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>